



Zone de Police Nivelles-Genappe
Plan zonal de sécurité 2020-2025



Table des matières

1.	Introduction	5
1.1.	Préface.....	5
1.2.	Avis au lecteur	6
2.	Partie 1 : Vision - Mission - Valeurs.....	8
2.1.	Leçons à tirer du plan précédent	8
2.2.	Les parties prenantes et leurs attentes.....	8
2.3.	Mission-Vision-Valeurs.....	11
3.	Partie 2 : Scanning et analyse	14
3.1.	Contexte	14
3.2.	Description socio-économique et démographique de la Zone.....	14
3.3.	Image de la sécurité et de la qualité de vie	23
3.4.	Déploiement du corps de Police	38
3.5.	Image du service policier et de son fonctionnement.....	40
4.	Partie 3 : Objectifs stratégiques 2020-2025.....	62
4.1.	Synthèse de l'argumentation et choix des priorités	62
4.2.	Priorités stratégiques	62
4.3.	Actions récurrentes et opportunités.....	63
5.	Approbation du plan.....	70

« Une réponse pour chaque citoyen. »

Le Comité de Direction de la Zone de Police de Nivelles-Genappe présente ses remerciements aux autorités et partenaires qui ont contribué à l'élaboration de son Plan zonal de sécurité :

- Monsieur Pierre HUART, Bourgmestre de Nivelles;
- Monsieur Gérard COURONNE, Bourgmestre de Genappe;
- Monsieur Jean-Claude ESLANDER, Procureur du ROI du Brabant-wallon;
- Monsieur Gilles MAHIEU, Gouverneur de Province;
- Monsieur Olivier LOZET, Directeur Coordinateur de la Police fédérale du Brabant wallon;
- Monsieur Laurent BLONDIAU, Directeur judiciaire de la Police fédérale du Brabant wallon;
- Madame Marianne TOCK, fonctionnaire sanctionnatrice communal de Genappe;
- Madame Emilie BAESENS, Fonctionnaire sanctionnatrice communal de Nivelles;
- Madame Murielle HANCQ, Analyste stratégique de la DCA Brabant wallon;
- Monsieur Olivier MALISOUX, Chef de service Appui à la politique de la DCA Brabant wallon;
- Les élus locaux de Nivelles et de Genappe;
- Les PLP situés sur le territoire de notre Zone de Police et l'association des commerçants de Nivelles;
- Les citoyens de Nivelles et de Genappe.

1. Introduction

1.1. Préface

Notre Zone de Police s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue et souhaite être reconnue comme une organisation professionnelle et efficace tant sur le plan sécuritaire qu'humain. A cet égard, nous veillons à développer notre stratégie et notre politique de manière à améliorer sans cesse le « savoir-faire » et le « savoir-être » de nos collaborateurs aux fins d'offrir un service de qualité aux citoyens de nos deux villes de même qu'à quiconque transitant sur notre territoire. Les résultats des efforts déployés en ce sens sont visibles et nous permettent d'affirmer, de manière générale, que la sécurité et le sentiment de sécurité se sont accrus sur notre territoire.

Cette attention que nous portons en permanence au progrès nous incite à poursuivre nos efforts. En effet, les chiffres de la criminalité de même que les résultats de l'enquête de sécurité réalisée en 2018 auprès de la population de Nivelles et de Genappe, mettent en exergue certains aspects sécuritaires à l'égard desquels nos activités doivent s'intensifier. A cet égard, l'élaboration du plan zonal de sécurité constitue à nos yeux un outil managérial précieux qui nous permet de définir notre politique d'action de façon dynamique et réaliste pour les six prochaines années.

Bien plus qu'une déclaration d'intention, le Plan zonal de sécurité 2020-2025 de notre Zone de Police correspond à une méthodologie à portée opérationnelle qui répond aux préoccupations suivantes :

- La volonté de nous inscrire dans une politique d'action intégrée et intégrale qui prend en compte les besoins exprimés par nos autorités, partenaires et citoyens, en ce compris nos membres du personnel qui sont largement impliqués dans l'élaboration du plan. Nous misons par ailleurs sur l'établissement de partenariats avec toutes nos parties prenantes dans le but de développer un véritable réseau « sécuritaire » sur notre territoire.
- Le souhait de cibler nos actions de façon à avoir un impact réel et mesurable sur les phénomènes criminels sur lesquels nous portons une attention particulière dans le cadre du plan ;
- Le souci de corriger nos activités de manière à adapter en permanence nos méthodes et moyens d'action aux réalités de terrain grâce à un monitoring constant;
- La nécessité de déterminer nos besoins en moyens humains et matériels sur base des objectifs que nous nous sommes fixés.

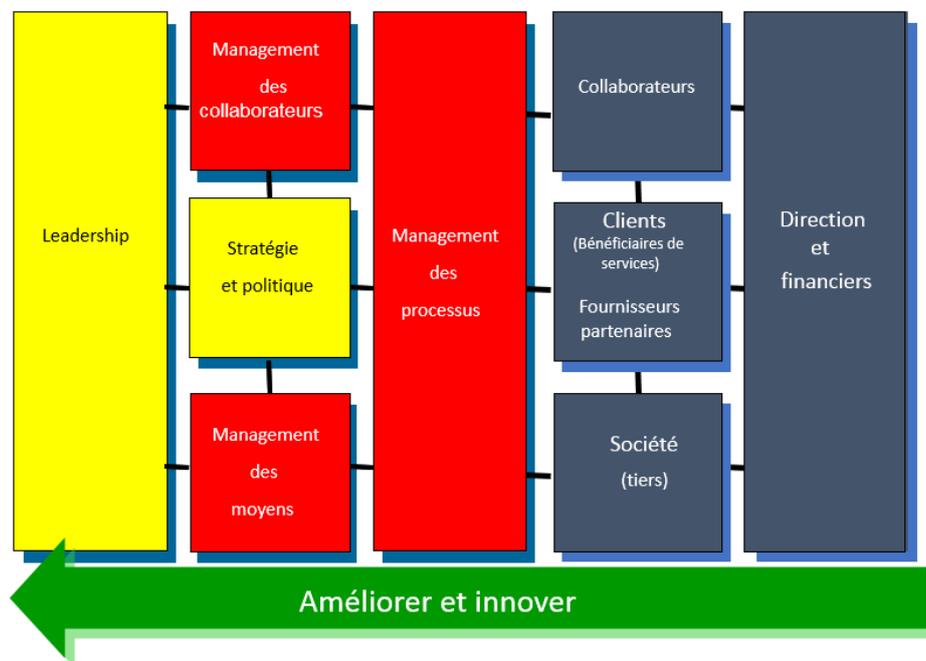
Le plan zonal de sécurité est également un outil de communication important à l'égard de nos partenaires puisqu'il permet à quiconque d'être informé des mesures que nous planifions et mettons en œuvre dans l'optique d'une sécurisation toujours plus grande de notre territoire. Ce souci de transparence traduit notre volonté d'être reconnus comme une organisation qui inspire la confiance du public et qui est en mesure d'offrir une réponse pour chaque citoyen.

1.2. Avis au lecteur

A l'instar des plans précédents et dans la mesure où notre Zone de Police souhaite s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue, le modèle de management « EFQM Police belge » s'est imposé comme une méthodologie pertinente pour l'élaboration de notre plan zonal de sécurité 2020-2025. Ce choix repose sur plusieurs raisons :

- Il permet un équilibre ciblé entre les attentes de toutes les parties prenantes ;
- Il est basé sur une approche intégrale et intégrée tant des facteurs externes de sécurité que du développement organisationnel en interne,
- Il permet d'employer un langage commun qui facilite la communication interne et l'apprentissage mutuel ;
- Il ne s'agit pas d'un modèle normatif mais d'un modèle descriptif qui permet à l'organisation policière de planifier ses actions en fonction de l'actualité criminelle et des spécificités locales ;
- Le modèle fait l'objet d'un large consensus au sein de la Police intégrée et a fait ses preuves dans le cadre de l'élaboration des plans zonaux antérieurs.

Comme illustré par le schéma ci-dessous, le modèle EFQM Police belge se lit de droite à gauche ce qui signifie que le point de départ pour la sélection des objectifs prioritaires des 6 prochaines années repose sur les attentes et besoins des parties prenantes. En d'autres termes, cette orientation externe conditionne effectivement les paramètres d'organisation de la zone en interne.



Une nuance s'impose néanmoins par rapport à nos approches des plans précédents. Nous avons adopté la philosophie de l'entreprise libérée. Cette dernière met l'être humain au centre de nos préoccupations. Il faut entendre par « L'être humain » tant nos collaborateurs que le citoyen. Comprendre l'homme dans tous ses aspects. Au-delà de la simple linguistique, cette appellation reflète notre travail de tous les jours. Là où le modèle EFQM met la stratégie au milieu de

l'approche initiale, cette nouvelle philosophie tient donc d'abord compte des collaborateurs. Ils constituent notre core business pour, au final, parvenir à un résultat tangible et ayant un sens dans notre service aux citoyens. La stratégie est donc élaborée avec leur concours, quitte à l'adapter dans le long terme avec eux au besoin. Le leadership est adapté en fonction des besoins émis, les moyens également. L'appellation « processus » est abandonnée au profit d'un langage plus clair afin que toutes leurs actions aient un sens (on parlera davantage de méthodes de travail intégrées, de déroulement, ... Les appellations varient, leurs mots devenant les mots de l'organisation). Quand la zone parvient aux résultats vis-à-vis des parties prenantes, ceux-ci sont partagés avec les collaborateurs.

Bref, dans cette philosophie, le modèle EFQM est maintenu dans ses concepts mais la structure est modifiée en fonction d'un centre consacré aux collaborateurs et au citoyen. C'est la compréhension mutuelle qui créent l'amélioration et l'innovation et non pas le système brut.

La structure du plan zonal de sécurité 2020-2025 s'articulera comme suit :

- La partie 1 est consacré à la Vision, à la Mission et aux Valeurs de notre Zone de police qui repose sur un recueil exhaustif des attentes de nos parties prenantes ;
- La partie 2 fait l'état des lieux sur la sécurité et le fonctionnement interne de la Zone de Police ;
- La partie 3 énumère les objectifs stratégiques sélectionnés sur base du recueil des attentes des parties prenantes ;
- La partie 4 décrit notre politique de communication interne et externe de la politique policière élaborée dans le cadre du plan zonal ;
- La partie 5 est consacré à la déclinaison des objectifs stratégiques en plans d'action annuels.

2. Partie 1 : Vision - Mission - Valeurs

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Lors du précédent plan zonal de sécurité, notre Zone s'était déjà créé une identité forte et unique en impliquant les membres du personnel dans la définition de notre mission, de notre vision et de nos valeurs. Ce choix devait favoriser leur adhésion aux objectifs de notre Zone et encourager une culture d'entreprise propice à la cohésion et à la collaboration. Il s'agit par ailleurs d'une démarche qui correspond à la transition vers un modèle managérial de type participatif initiée en 2018. Continuer à associer nos membres du personnel dans la définition de nos Mission-Vision-Valeurs était donc une évidence. Pour cette édition 2020-2025, nous sommes allés un pas plus loin en organisant un atelier auquel tous les membres du personnel ont été invités à participer à la définition de la vision et des valeurs. La mission de 2010 est restée intacte.

S'agissant des valeurs, nous avons constaté que celles qui avaient été retenues dans le cadre du plan zonal 2013-2017 était trop nombreuses et donc difficilement mémorisées. Nous avons donc décidé d'en limiter le nombre en nous recentrant sur les valeurs qui incarnent l'essence même de notre métier. Bien évidemment, les valeurs de la police intégrée continuent à faire partie intégrante de nos convictions.

2.2. Les parties prenantes et leurs attentes

Les Mission -Vision -Valeurs constituent le point de départ du fonctionnement entier de l'organisation et vont conditionner les choix politiques qui seront faits. Si nous voulons nous conformer à notre philosophie de travail inspirée des principes de la fonction de police orientée vers la communauté, il est donc essentiel de tenir compte des attentes de nos parties prenantes pour leur définition.

Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des parties prenantes qui ont été consultées en vue de récolter les attentes et besoins pris en compte tant pour la définition de nos missions -vision-valeurs que pour la définition des objectifs stratégiques retenus dans le cadre de notre plan zonal de sécurité 2020-2025. Ces attentes ont été recueillies principalement à l'occasion d'un séminaire stratégique organisé à cette fin en septembre 2018. Les partenaires qui n'ont pas été rencontrés lors de ce séminaire ont été consultés par voie de mail ou par l'intermédiaire du service d'appui à la politique de la DCA Brabant-wallon. Une enquête locale de sécurité (Moniteur de sécurité) réalisée en 2018¹ a permis de sonder les citoyens par rapport aux éventuels problèmes de quartier, leur sentiment d'insécurité, leur expérience en matière de victimisation, leur point de vue sur la prévention et, enfin, de connaître leur avis sur le fonctionnement de la police.

Comme évoqué précédemment, les membres du personnel ont été invités à participer à deux ateliers destinés à la réflexion sur notre mission et nos valeurs ainsi que sur la définition de nos objectifs prioritaires.

Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des attentes de nos principales parties prenantes :

¹ Moniteur de sécurité 2018, Service public fédéral intérieur, Direction générale Sécurité et Prévention.

Partie prenante	Attentes
Citoyens (Moniteur de sécurité)	<ul style="list-style-type: none"> • Vitesse non adaptée au trafic • Dépôts clandestins et débris trainant dans la rue • Nuisances sonores causées par le trafic • Cambriolages • Animaux non tenus en laisse ou errants
Bourgmestres	<ul style="list-style-type: none"> • Parfaire la qualité de la fonctionnalité accueil • Porter une attention particulière aux phénomènes de drogues • Porter une attention particulière pour la sécurité routière aux abords des écoles.
PR	<ul style="list-style-type: none"> • Les atteintes graves à l'intégrité physique et psychique • Les atteintes graves à la sécurité publique • La lutte contre les trafics • Les violences intrafamiliales • Les atteintes aux biens, principalement les vols qualifiés dans les habitations • Le roulage, principalement la lutte contre la vitesse et l'alcool au volant • Optimisation de la coopération latérale par la mise en œuvre du protocole de synergies judiciaires
FSC	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des délais de transmission, des PV SAC en vue de garantir les poursuites • Sensibilisation des membres du personnel à l'utilisation systématique du décret environnement et voirie
Gouverneur de Province	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du fonctionnement intégré • Recherche de collaborations entre les zones de police et avec la Police Fédérale • Attitude favorable aux démarches et projets supra-locaux (exemple : Projet ANPR) • Maintien de l'attention et du suivi sur les armes • Attitude favorable aux approches multidisciplinaires et à la planification d'urgence • Orientation vers les résultats plutôt que sur les moyens (augmenter les taux de résolution pour les phénomènes prioritaires) • Renforcement des approches « community policing » et des partenariats avec les forces vives locales • Souplesse envers les technologies numériques (« smart polices ») ; • Suivi des résultats du Moniteur de sécurité.

Région wallonne	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité routière • Environnement • Bien-être animal
Dirco	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une politique d'intervention commune et développer des synergies s'agissant des HIT ANPR • Collaborer avec la DCA dans le cadre du traitement de l'information générée par les nouvelles technologies (Focus, I-Police) • Sécurité (radicalisme, ...) • Poursuivre l'amélioration de la gestion des catastrophes • Collaboration concertée et actives des zones de police aux priorités • Participation aux opérations de police intégrée • Garantir un service d'assistance policière aux victimes de qualité (réseau SAPV) • Poursuivre les efforts en matière de coopération interzonale
Dirjud	<ul style="list-style-type: none"> • Recours aux services d'appui FCCU et au LABO • Poursuite de la collaboration avec leurs services • Développement des réseaux via l'identification de référents pour les phénomènes prioritaires et les domaines clés et facilitation de la formation et du partage de connaissances en rapport avec ces phénomènes • Intégration des aspects judiciaires des phénomènes prioritaires dans notre PZS • Désignation d'un référent « écofin » au sein de la ZP • Maîtrise des premières mesures de descente sur les lieux par les membres du personnel • Appel au team de constat spécialisé • Optimisation de la coopération latérale par la mise en œuvre du protocole de synergies judiciaires
Personnel ZP	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation de l'espace public : Réduire les incivilités, augmenter la sécurité routière, rassurer en orientant notre travail de manière proactive • Développement de la recherche judiciaire • Développement de la technologique durable
SPC	<ul style="list-style-type: none"> • TEH (transmigrants, séjours illégaux ...) • Vols de métaux • Stupéfiants dans les trains (principalement la consommation par des jeunes) • Patrouilles préventives et/ou répressives dans les trains

A côté de cet inventaire, nous avons tenu compte, pour la définition de nos Mission-Vision Valeurs, des dispositions légales et réglementaires ainsi que des documents stratégiques applicables à la Police intégrée. Ces références ont, elles aussi, largement conditionné le choix de nos objectifs.

2.3. Mission-Vision-Valeurs

MISSION

Pour la police locale, la mission, autrement dit, la raison d'être de l'organisation, est fixée par la Loi. Cependant, un accent local peut lui être ajouté. Nous avons donc décidé d'individualiser notre approche policière:

« Les membres du personnel accomplissent avec professionnalisme, efficacité et esprit d'initiative, sous l'égide des autorités désignées par la loi, l'ensemble des missions liées à la politique criminelle, aux spécificités et aux procédures locales en appliquant la philosophie PROCHE, pour Prévention et Répression Orientées vers le Civisme, l'Humain et l'Environnement. »

- *« Approche Préventive »* : nos collaborateurs connaissent les attentes des citoyens et contribuent en tout temps et en toutes circonstances à la protection des personnes, en leur apportant l'assistance qu'elles sont en droit d'attendre et en veillant à la sauvegarde de l'ordre public (sécurité, salubrité et tranquillité publiques) ainsi qu'à la protection des biens. Ils veillent en tout temps à prévenir les problèmes plutôt que les guérir. Ils assurent une présence constante sur le territoire caractérisée par une visibilité et une prise de contact auprès du citoyen tout en offrant, en tout temps, un service accessible et disponible.
- *« Approche Répressive »* : quand les circonstances ou la loi l'exigent, ils veillent au respect de la loi, mettent fin aux infractions et rétablissent l'ordre public, en n'utilisant la contrainte que dans les conditions prévues par la loi. Ils mettent en œuvre cette approche répressive avec discernement sauf dans les cas manifestes de récidive, de danger immédiat pour les personnes ou les biens ou lorsque la loi l'exige.
- *« Orientées vers le Civisme »* : le civisme est la charnière du travail quotidien et la finalité de toute mission. Dans ce cadre, ils rétablissent, dans la limite de leurs compétences policières, les valeurs de respect entre citoyens, coopèrent au développement démocratique de la société et à la défense des institutions.
- *« Les Valeurs Humaines »* : ils abordent toute situation en analysant en premier lieu l'impact sur les personnes et les relations humaines. Pour ce faire, l'approche est toujours polie voire ferme et a un objectif pédagogique, afin d'éviter la récidive. Ils respectent et s'attachent à faire respecter les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Ils garantissent les droits et la dignité de tous les citoyens par un mode d'intervention adapté aux circonstances et empreint de pondération. Outre le devoir de s'engager au profit de tous, ils prêtent une attention particulière aux besoins spécifiques des membres vulnérables de la société.
- *« L'Environnement »* : ils accomplissent leurs missions sous l'autorité et la responsabilité des autorités désignées à cette fin par ou en vertu de la loi. Ils tiennent compte, pour pondérer leur mission, de l'environnement dans lequel ils agissent et prennent toute mesure policière permettant de l'améliorer en vue d'une meilleure qualité de vie du citoyen.

VISION

Depuis 2018, nous adoptons un mode de gestion collaboratif. Pour développer ce nouveau mode de fonctionnement, nous devons donc repenser notre VISION : plus claire, fédératrice et qui parle aussi bien aux collaborateurs qu'aux citoyens. Au mois de mai 2018, les membres du personnel se sont réunis pour définir notre vision. Naturellement, lorsqu'un policier réfléchit à l'essence de sa fonction, il est orienté "client". Pour cette édition du PZS, nous avons voulu ajouter une dimension interne à cette vision en partant du principe que le bien-être des membres du personnel revêt une importance capitale et peut impacter très positivement le service rendu au citoyen.

Afin de conjuguer vision interne et externe, voici la VISION qui a été retenue :

"Valoriser les talents, l'innovation et l'ouverture pour garantir une réponse à chaque citoyen".

- **« Valoriser les talents »** : nous voulons faire en sorte que les compétences des membres du personnel soient reconnues et exploitées au bénéfice de l'organisation, et ce, même si ces compétences ne concernent pas directement leur fonction professionnelle ;
- **« l'innovation »** : nous considérons que tout membre du personnel a le potentiel pour proposer des idées novatrices et en phase avec le métier ;
- **« l'ouverture »** : les services ne sont pas imperméables mais décloisonnés et, plus encore, travaillent autant que possible en synergie ;
- **« garantir une réponse »** : nous veillons à ce que toute demande de tout citoyen soit traitée : même si nous n'avons pas toujours la capacité d'assurer un suivi ou que la demande ne relève pas de notre champ d'activités. Nous pouvons au minimum orienter le citoyen vers les bons partenaires.
- **"chaque citoyen"** : le terme « chaque » revêt toute son importance car il renvoie au caractère unique de chaque personne.



VALEURS

Les valeurs de l'organisation font référence à ce en quoi l'organisation croit et constituent un cadre de référence essentiel pour nos collaborateurs. Ceux-ci ont donc été amenés à sélectionner et formuler les valeurs qui reflètent l'essence même de leur travail.

Nous croyons en ...

- **L'engagement**, c'est notre implication personnelle à s'investir pour la qualité de nos services aux citoyens. C'est faire de son mieux chaque jour et savoir se remettre en question afin de s'améliorer continuellement.
- **Le respect** de nos valeurs, des lois et des règlements se traduit par un comportement qui reflète la fiabilité et l'excellence de notre profession. Le respect, c'est aussi faire preuve de considération envers l'autre dans l'acceptation des différences.
- **L'enthousiasme** est le reflet de notre motivation à apporter des solutions dynamiques et positives, dans le souci de contribuer au bien-être de chacun.
- **La loyauté**, c'est adopter un comportement qui reflète nos valeurs et qui inspire la confiance et le respect de nos collègues et du public.



3. Partie 2 : Scanning et analyse

3.1. Contexte

Le fonctionnement de notre zone de police ne peut être appréhendé indépendamment des contingences démographiques, géographiques et sociales de son environnement. Comme évoqué précédemment, nous souhaitons faire partie de la société et, dès lors, la prise en compte des évolutions de notre contexte est déterminante pour l'élaboration de notre politique et de notre stratégie ainsi que pour le choix de nos priorités d'action.

Cette partie du PZS est donc destinée à dresser l'état des lieux de notre zone de Police. A cet effet, nous commencerons par exposer les données relatives à la description socio-économique et démographique de notre territoire. Ensuite, nous établirons l'image de la sécurité et de la qualité de vie de notre zone en nous basant sur des données tant objectives (chiffrées) que subjectives (perception de la sécurité et de l'insécurité).

Pour les données objectives, nous nous baserons sur les baromètres de la criminalité et de la circulation établis par la Police Fédérale au profit de notre zone. Les données subjectives sont, quant à elles, tirées de l'analyse des résultats du moniteur de sécurité réalisé en 2018.

3.2. Description socio-économique et démographique de la Zone

3.2.1 Aspects géographiques

Généralités

Notre zone de police Nivelles-Genappe (5267) est une zone pluri-communale composée des communes suivantes :

Nivelles : Nivelles, Baulers, Bornival, Monstreux, Thines

Genappe : Genappe, Baisy-Thy, Bousval, Glabais, Houtain-Le-Val, Loupoigne, Vieux-Genappe, Ways.

La zone est située en Région wallonne dans la Province du Brabant wallon. Elle est le chef-lieu de l'arrondissement judiciaire et administratif du Brabant wallon.

La particularité du territoire sur lequel s'étend notre zone réside dans son caractère à la fois rural, semi rural (campagnes et espaces verts) et urbain (intra-muros au centre-ville de Nivelles, un zoning industriel sur Nivelles, un complexe commercial sur Nivelles et sur Genappe).

Superficie

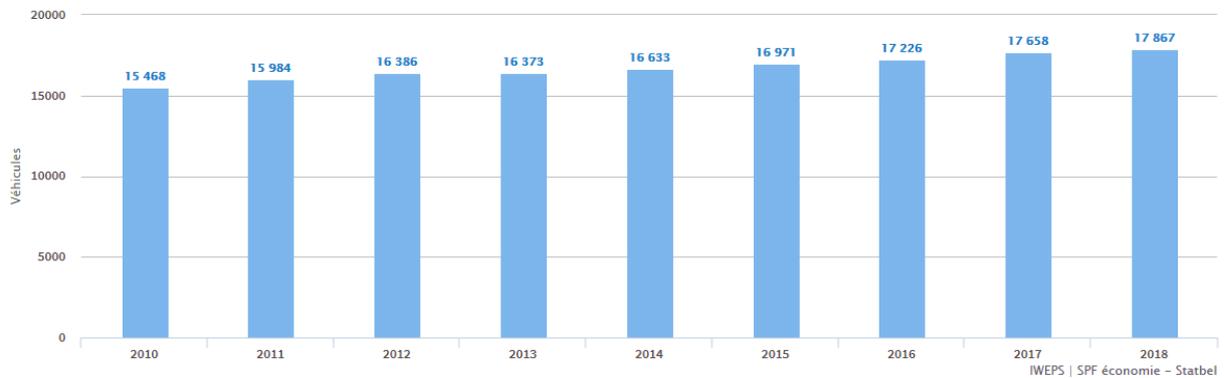
L'ensemble du territoire de la zone s'étend sur une superficie de 6060 hectares pour Nivelles et 9152 hectares pour Genappe. Genappe est la plus grande commune en superficie du Brabant wallon.

Réseau routier et mobilité

Le réseau routier est développé sur les deux communes et géré, soit par les communes, soit par le Service Public de Wallonie en fonction du type de route.

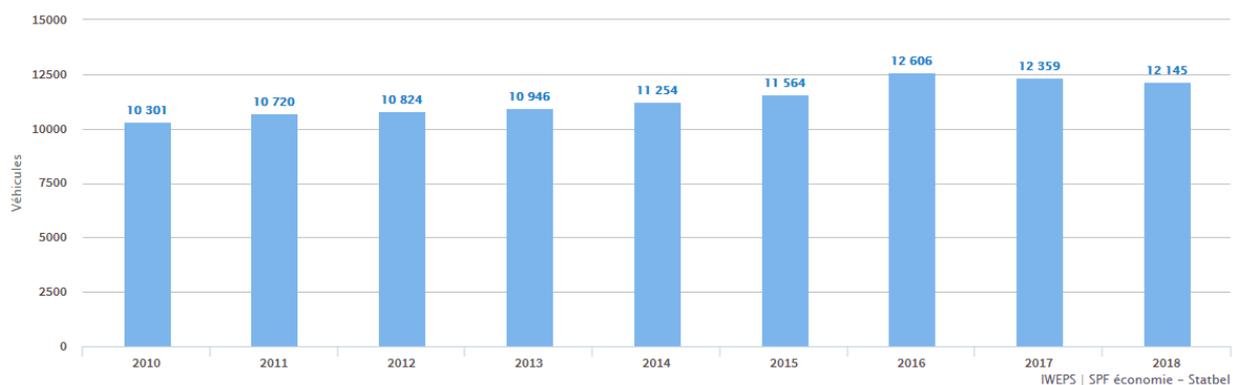
Nivelles possède deux contournements : un au Sud (R24) et un au Nord (N252). L'autoroute A7-E19 a trois sorties à Nivelles (Nivelles SUD – Nivelles Nord et Petit Roeulx). Quelques nationales facilitent également l'accès au centre de Nivelles.

Évolution du parc de véhicules de l'entité NIVELLES (Commune)



Genappe compte plusieurs accès également : la N25 et ses différentes sorties qui donnent sur l'entité (Promelles – Genappe – Ways – Bousval); la N5 qui relie Bruxelles à Charleroi ainsi que les N93, N237 etc.

Évolution du parc de véhicules de l'entité GENAPPE (Commune)



Transports en commun

- **Trains**

Nivelles possède sa gare sur la ligne Bruxelles-Charleroi. Celles-ci est située au n°185 de la rue de Namur.

La Ville de Genappe ne possède pas de gare.

- **Bus**

Les bus TEC desservent correctement les deux villes. Un dépôt TEC est installé à Nivelles, Avenue de l'Europe 2 et de nombreuses lignes (16,19,63,66,69,70,71,72,73,74,76,77,568 ...) parcourent Nivelles.

La ville de Genappe est desservie par les bus 28, 29 ou encore 19 qui mènent vers la gare d'Ottignies ou la gare de Nivelles.

Ravel

Nivelles

L'ancienne ligne de chemin de fer 141 a été réaménagée en chemin utilisable pour le déplacement doux. C'est-à-dire tout déplacement non motorisé. Ce tronçon de 6 km est particulièrement apprécié par les cyclistes et autres amateurs de randonnée.

Genappe

Sur les routes nationales, la circulation automobile est devenue telle qu'il devient très dangereux pour les piétons et cyclistes d'y circuler. Le réaménagement de la ligne 141 était donc une merveilleuse opportunité d'ouvrir une liaison tout à fait sécurisée pour les nombreux étudiants de Court-St-Etienne, Ottignies et Genappe.

Réseau hydrologique

Quelques cours d'eau passent par Nivelles et Genappe; la Thines pour Nivelles, la Dyle et la Cala pour Genappe sans compter leurs nombreuses sources, ruisseaux et «ris»...

Nivelles et Genappe possèdent également quelques étangs publics et privés.

3.2.2 Aspects démographiques

Nivelles :

a. Croissance démographique (2013 -2019) et répartition de la population

Population : 28 521 habitants

Nombre de femmes : 15 003

Nombre d'hommes : 13 518

Superficie : 60,8 km²

Densité de population : 472,3 habitants/km²

Age moyen de la population : 42,3 ans

Part de non-belges : 8,48 %

Part d'étrangers intra-EU : 6,42 %

Part d'étrangers extra-EU : 2,07 %

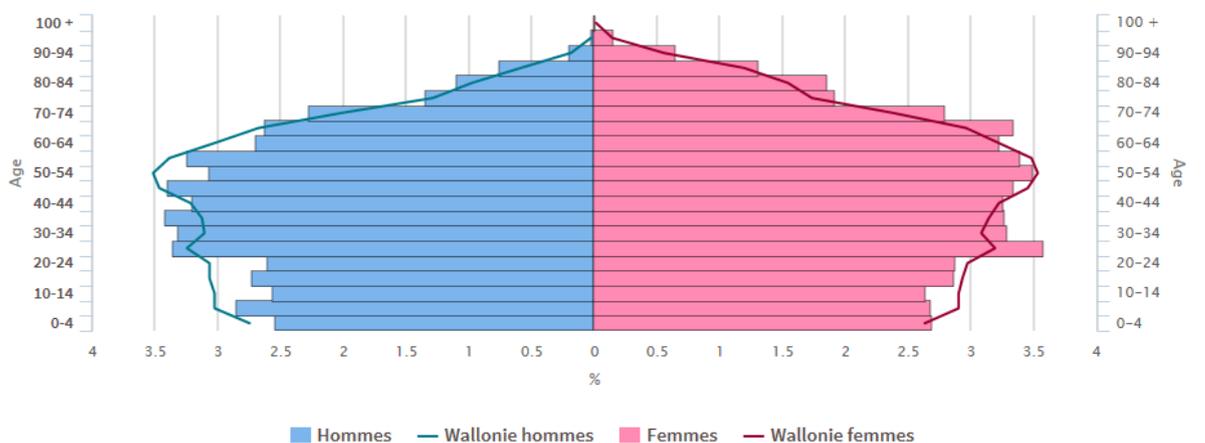
Données au 01/01/2018

Sources : SPF économie - Statbel

- 01/01/2013 : 27082 habitants.

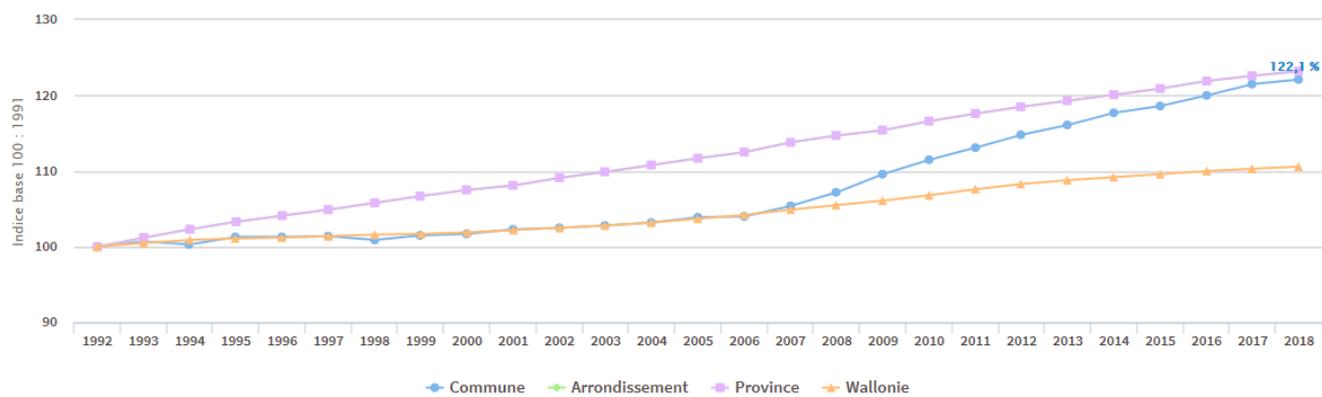
- 01/01/2019: 28700 habitants.

Pyramide des âges de l'entité NIVELLES (Commune) [01/01/2018]



Sources : Registre national, Cytise (DEMO-UCL), SPF économie - Statbel

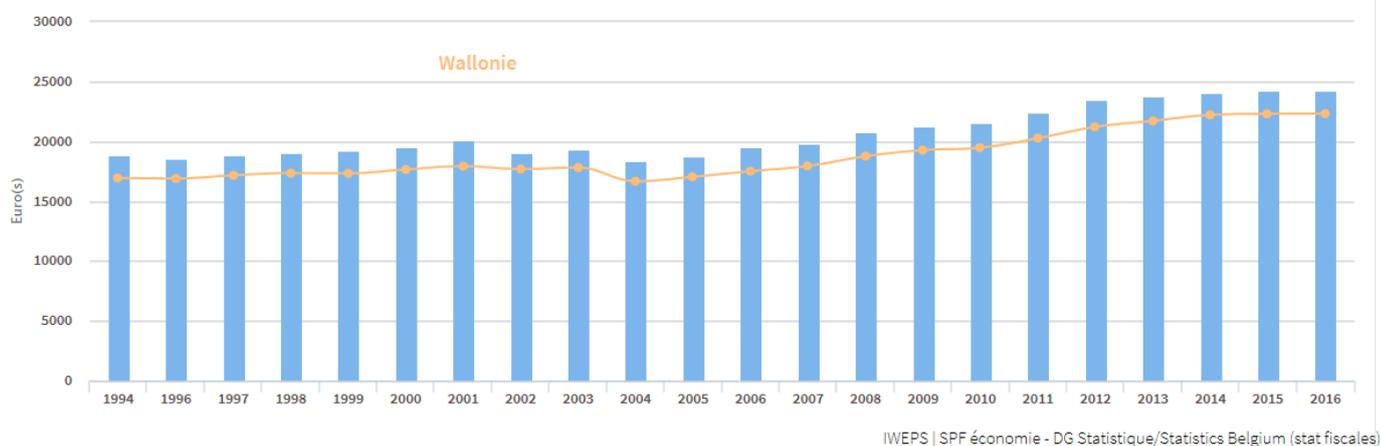
Évolution relative de la population en indice base 100 en 1991 de l'entité NIVELLES (Commune)



IWEPS | SPF économie - Statbel

b. Niveau et conditions de vie

Évolution du revenu médian par déclaration de l'entité NIVELLES (Commune)



IWEPS | SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (stat fiscales)

c. Marché du travail

Population en âge de travailler (15-64 ans) : **18 062**

Nombre d'actifs : **12 926**

Nombre d'actifs occupés : **11 352**

Nombre d'actifs inoccupés : **1 575**

Nombre d'inactifs : **5 136**

Taux d'activité administratif : **71,6 %**

Taux d'emploi administratif : **62,8 %**

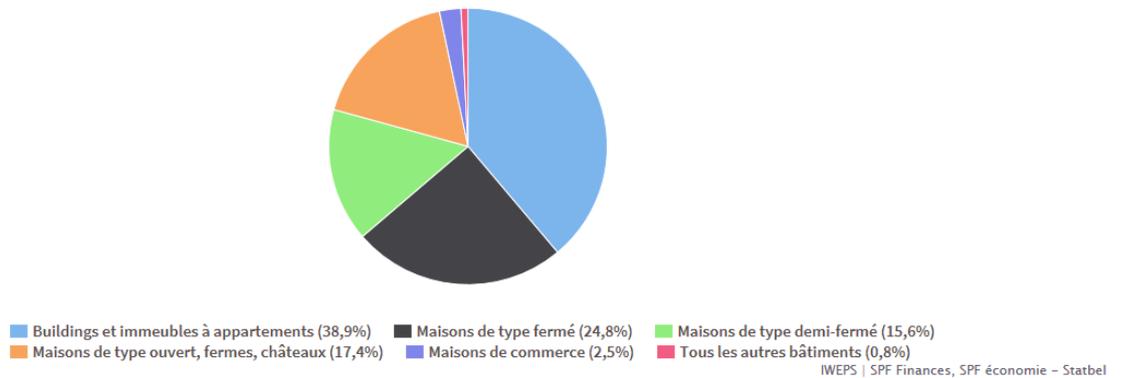
Taux de chômage administratif : **12,2 %**

Période : **moyenne annuelle 2016**

Sources : **Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk**

d. Logements

Types de logements de l'entité NIVELLES (Commune) [01/01/2018]



Genappe :

a. Croissance démographique (2013 -2019)

Population : 15 353 habitants

Nombre de femmes : 7 777

Nombre d'hommes : 7 576

Superficie : 90,3 km²

Densité de population : 170,7 habitants/km²

Age moyen de la population : 40,6 ans

Part de non-belges : 5,56 %

Part d'étrangers intra-EU : 4,58 %

Part d'étrangers extra-EU : 0,98 %

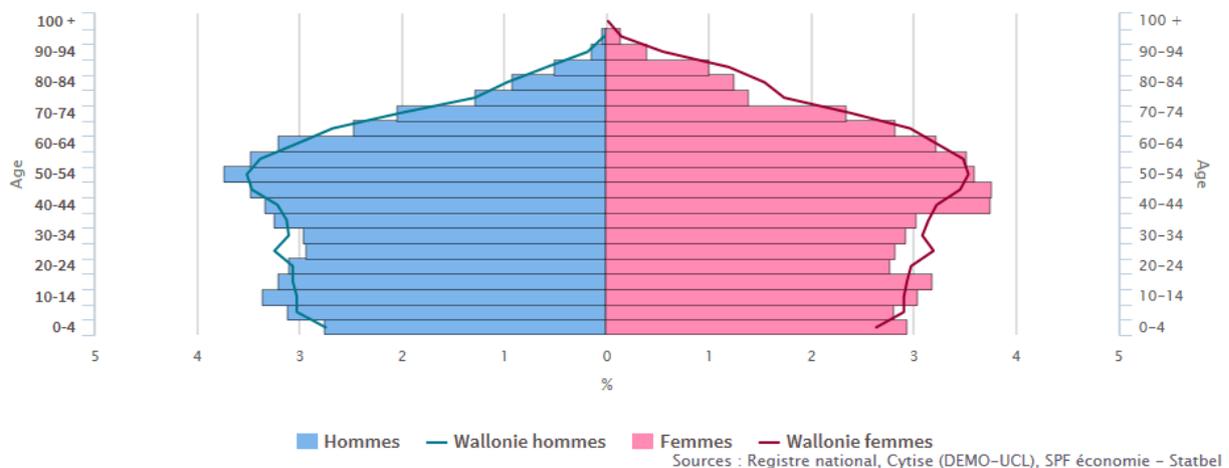
Données au 01/01/2018

Sources : SPF économie - Statbel

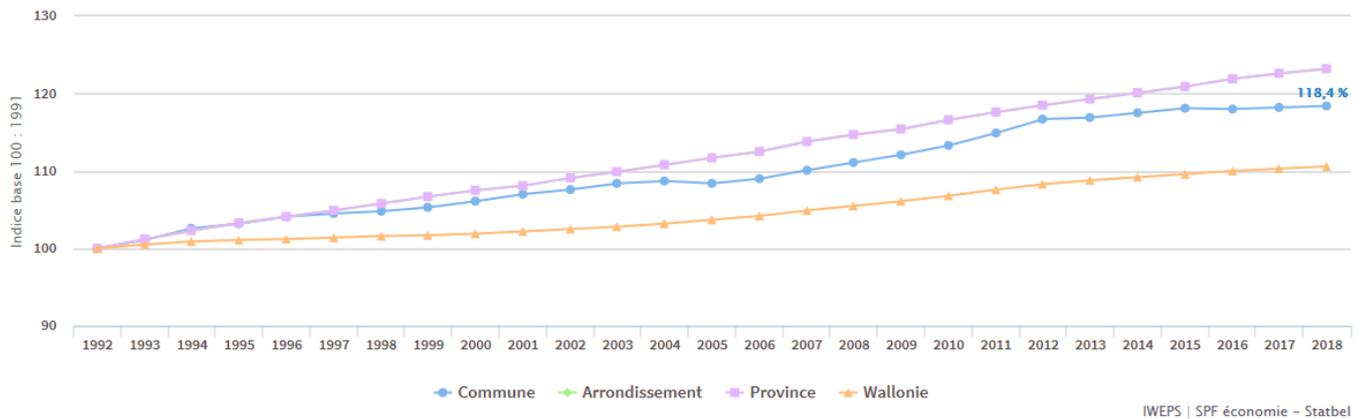
- 01/01/2013 : 15247 habitants.

- 01/01/2019 : 15422 habitants.

Pyramide des âges de l'entité GENAPPE (Commune) [01/01/2018]

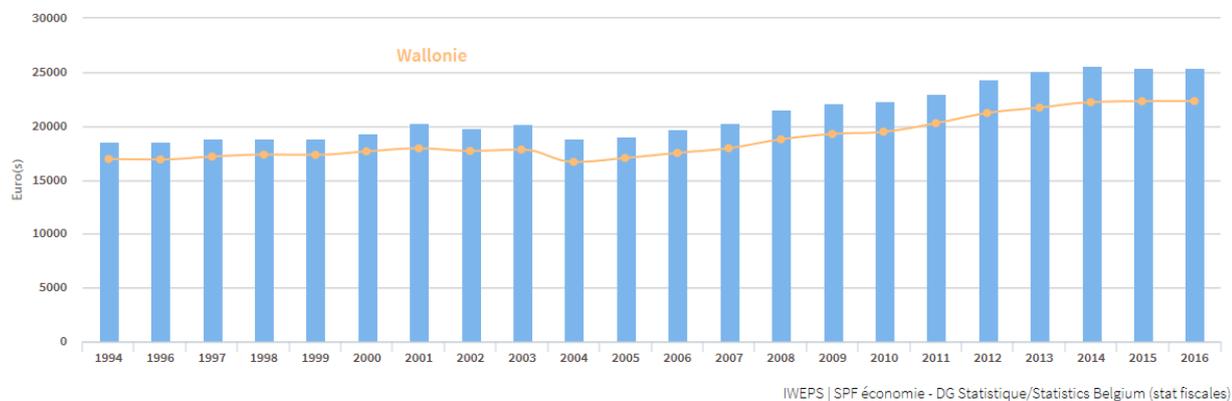


Évolution relative de la population en indice base 100 en 1991 de l'entité GENAPPE (Commune)



b. Niveau et conditions de vie

Évolution du revenu médian par déclaration de l'entité GENAPPE (Commune)



c. Marché du travail

Population en âge de travailler (15-64 ans) : 9 981

Nombre d'actifs : 7 144

Nombre d'actifs occupés : 6 401

Nombre d'actifs inoccupés : 743

Nombre d'inactifs : 2 837

Taux d'activité administratif : 71,6 %

Taux d'emploi administratif : 64,1 %

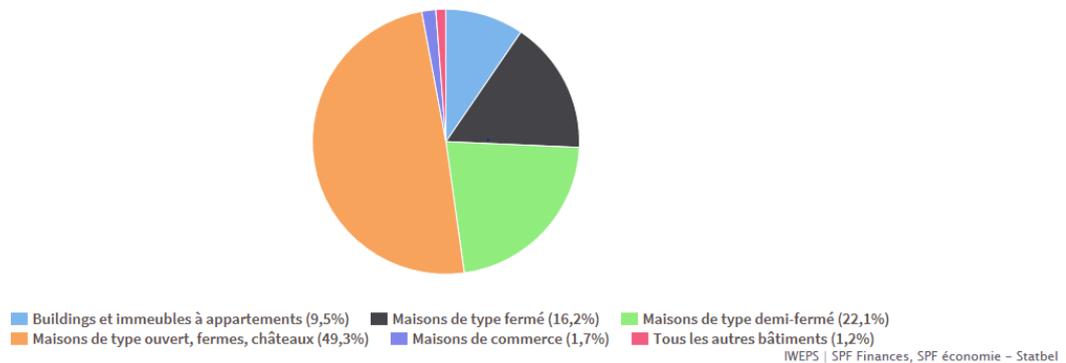
Taux de chômage administratif : 10,4 %

Période : moyenne annuelle 2016

Sources : Comptes de l'emploi wallon, Steunpunt Werk

d. Logement

Types de logements de l'entité GENAPPE (Commune) [01/01/2018]



3.2.3 Industries et commerces

Commerces

Le commerce est relativement bien développé sur la zone, surtout dans les deux centres-villes qui accueillent divers établissements commerciaux et des grandes surfaces de fréquentation courante ou semi courante.

Deux marchés se déroulent à Genappe, le vendredi et le samedi (grand place et gare).

A Nivelles, un marché a lieu tous les samedis au centre-ville et les mercredis, Square des Nations Unies.

Voici maintenant 43 ans que le centre commercial du shopping de Nivelles existe. En date du 29 mars 2012, une inauguration a eu lieu pour l'insertion d'une quarantaine de nouveaux commerces. Le complexe est passé de 62 commerces à 104 à ce jour et la galerie a connu une véritable métamorphose: lumineuse, spacieuse, avec un accès sur un parking souterrain pouvant accueillir près de 350 places de stationnement. Le shopping de Nivelles s'étend sur une surface totale de 16.195 m² d'espace louable. Le centre commercial est situé à la limite de la sortie de Nivelles Sud de l'autoroute E19 Bruxelles Paris. Le centre commercial est également accessible par les transports publics (bus). La fréquentation de ce complexe s'évalue à 2 800 000 visiteurs par an.

Genappe dispose également d'un complexe commercial comprenant une dizaine de commerces sur la Chaussée de Bruxelles, le long de la Nationale 5 .

Zonings industriels et parcs d'affaire

Nivelles:

Nivelles compte 2 zonings en périphérie du centre-ville, le zoning Nord et le zoning Sud.

Zoning Nord:

Ce zoning, appelé « Portes de l'Europe » est en réalité un parc d'affaires et a une superficie totale de 85,51 ha dont une superficie disponible et équipée de 26,57 ha. . Il se situe à 3 km du centre de Nivelles et est joignable par un bus TEC ou en voiture par la E19 ou la A54. Il contient 50 entreprises et emploie 1127 travailleurs. .

Zoning Sud:

Ce zoning a une superficie totale de 205.88 ha + une extension de 45,20ha et est divisé en 3 parties. Il se situe également à 3 km du centre de Nivelles et est joignable par un bus TEC ou en voiture par la A54 ou la N25. Il contient 335 entreprises et emploie 5739 travailleurs.

Genappe:

Il n'existe actuellement pas de zoning industriel à Genappe. Toutefois les anciennes sucreries de Genappe ayant fermé leurs portes en 2004, un processus de réhabilitation du site a été entrepris par la Région wallonne via la Sarsi, société d'assainissement et de rénovation des sites industriels en Brabant Wallon en vue d'y prévoir un éco-parc sur 20 ha.

3.2.4 Prison

Nivelles possède une prison qui a été mise en service en 1908 en tant que maison d'arrêt et maison de peines. Pendant les années 90 la prison a été complètement rénovée et deux ailes y ont été ajoutées. La population moyenne de la prison s'élève à 237 personnes pour un personnel temps plein de 205 personnes.

Suite au chantier du RER surplombant l'établissement, des mesures de sécurité ont dû être prises. Il a donc été décidé d'augmenter la hauteur des clôtures, d'occulter les fenêtres donnant sur le préau et aussi d'agrandir le parking pour le personnel.

3.2.5 Palais de justice

Nivelles est le siège de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon. Les différentes juridictions sont disséminées sur plusieurs sites.

- Le palais de justice I – Place Albert 1^{er} : Ce palais de justice héberge le Tribunal de première instance et les services du Procureur du Roi.
- Le Palais de justice II – Rue Clarisse : Ce palais de justice se situe entre la Chaussée de Namur et l'Avenue du Centenaire et a son entrée rue Clarisse. Il héberge la Justice de paix, le Tribunal de commerce, le Tribunal de police, le Tribunal du travail et la Cour d'assises.
- L'extension jeunesse du Tribunal de première instance : Par manque de place au centre-ville, les autorités judiciaires ont décidé de placer le Tribunal et le Parquet Jeunesse aux portes de l'Europe, proche du bâtiment de la Police Fédérale de Nivelles.

3.2.6 Evènements

La liste ci-dessous reprend le listing non exhaustif des principaux évènements annuels organisés sur le territoire de Nivelles et de Genappe.

<u>Nivelles</u>	<u>Genappe</u>
La fête de la musique	La kermesse de Baisy-Thy
Le festival des microbrasseries	Le Cross de Bousval
Les 4 heures poussettes	La corrida de Bousval
Le marché de Noël	Le carnaval
La braderie de l'Ascension	La marche du souvenir 1815
La foire agricole	Le tour Saint Barthélemy
Le carnaval et ses soumonces	Les journées Louis XI
Le Brussel Classic cycling	La chasse aux « Napoléons »
L'armistice	« Genappe perd la boule »
La flèche brabançonne	Primus classic
Le semi-marathon	Le Tour de wallonie
Le tour Sainte Gertrude	Cortèges Halloween
Le jogging Sainte Gertrude	Le bivouac napoléonien
Cortèges Halloween	

On cite, également le Tour de France qui est déjà passé plusieurs fois sur Nivelles et Genappe. Ce fut encore le cas pour cette édition 2019.

Durant ces trois dernières années, le « Beau vélo de Ravel » est passé tant par Genappe que par Nivelles.

3.2.7 Tourisme

Nivelles :

Plusieurs sites et monuments touristiques sont présents sur la Ville de Nivelles. C'est le cas de la Collégiale Sainte Gertrude sise au centre de Nivelles et qui constitue l'une des plus anciennes et des plus grandes églises romanes subsistantes. Ou encore, le musée communal érigé en 1764 qui abrite de remarquables décors peints et sculptés de l'Eglise collégiale ainsi qu'une collection de sculptures en terre cuite. Les touristes pourront également découvrir la fontaine dite du Perron, de style gothique érigé en 1523 ou bien encore le Pignon Saint Pierre datant du 13^e siècle. Ils pourront également visiter l'Eglise des Récollets, une église de style gothique d'une grande simplicité, construite à partir de 1586 et contenant une chapelle datant du 16^e siècle.

Les touristes pourront également déambuler dans le quartier Saint Jacques, ancien quartier des Pèlerins de Compostelle, puis des brasseurs. Ce charmant village au cœur de la ville où il fait bon vivre les séduira par ses rues pittoresques, ses maisons classées, ses vestiges historiques. Par ce quartier c'est tout le charme de la ville qui nous saisit.

Les touristes peuvent également profiter du parc de la Dodaine, qui est le poumon vert de Nivelles.

Au total, l'Office du tourisme de Nivelles comptabilisait, pour l'année 2018, un peu moins de 7000 visiteurs, sans tenir compte des brocantes ou événements ponctuels.

Genappe :

Genappe est une jolie ville aux vastes horizons champêtres, bordés de grands bois (le bois de Bérines, le bois d'Hez ou encore la Falise,...), de belles fermes brabançonnaises et de villages pittoresques.

Grâce à la Dyle qui prend sa source à Houtain-Le-Val, et son affluent, la Cala, Genappe est pourvu de douces vallées aux détours souvent imprévus.

Les touristes pourront également visiter différents lieux tels que l'Arche qui est un refuge animalier, ou encore la maison de l'Histoire et du patrimoine présentant une bibliothèque historique générale et spécialisée dans l'histoire des communes du Grand Genappe et du Brabant wallon.

Les touristes pourront également visiter le conservatoire botanique proposant un espace de 16000m², ainsi qu'un jardin moyenâgeux. Ils pourront également voir la réserve naturelle, la chapelle du Try-au chêne, le refuge Phanthère qui est un musée dédié à la guerre 40-45 ou encore le dernier quartier général de Napoléon.

Genappe dispose également de nombreux monuments commémoratifs (1815 notamment), de quelques châteaux ainsi que 5 sources miraculeuses ayant le pouvoir, paraît-il, de guérir les brûlures et autres blessures.

D'après les chiffres communiqués par le Relais du visiteur, la Ville de Genappe comptabilise environ 800 visiteurs sur l'année.

3.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie

3.3.1 Données objectives

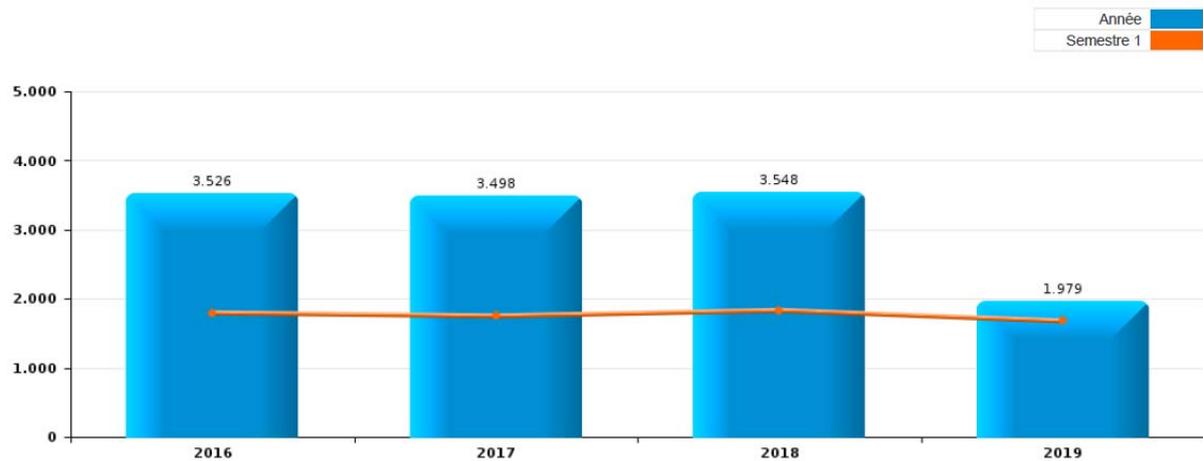
Les données qui suivent sont tirées des baromètres de la criminalité et de la circulation de 2016-2019 (date de clôture le 30/08/2019) communiqués par la police fédérale. Dans la mesure où, en cours de cycle politique, la durée de validité des plans zonaux de sécurité a été portée à 6 ans, le PZS 2013-2016 s'est vu prolongé jusqu'en 2019. Les données chiffrées analysées portent sur une période qui couvre uniquement les 4 dernières années, ceci afin de prendre en compte des données plus actualisées et en phase avec l'actualité criminelle ainsi qu'avec les préoccupations locales relativement récentes.

Pour certaines infractions, il se peut que les chiffres 2019 soient légèrement inférieurs à la réalité vu le délai de transmission de certains procès-verbaux. Cependant, ce décalage n'est pas de nature à modifier les tendances constatées. Nous avons préféré reprendre ces chiffres des baromètres car, contrairement à nos seules bases de données internes, ceux-ci tiennent compte aussi des plaintes et constats réalisés par d'autres services de police concernant des faits qui se sont déroulés sur Nivelles et Genappe.

Certaines données, notamment celles qui concernent la répression des infractions faisant l'objet de sanctions administratives communales sont issues du rapport annuel établi par la fonctionnaire sanctionnatrice de la Ville de Nivelles. En effet, la loi SAC du 24 juin 2013 organise le transfert de compétences du pouvoir judiciaire vers l'autorité administrative pour certaines infractions du code pénal. Sur le territoire de notre Zone de Police, ce transfert est matérialisé dans le « Code de Citoyenneté », en vigueur depuis le mois de janvier 2016.

Chiffre général du nombre de délits par an :

	2016	2017	2018	2019
Nombre total des délits	3526	3498	3542	1651



Nous pouvons constater une augmentation totale des délits entre 2016 et 2018 de 0.61%. Afin de ne pas biaiser les tendances, nous n'avons pas comptabilisé les données de l'année 2019 en cours dans la mesure où la date de clôture de l'enregistrement des données est arrêtée au 30/08/2019. C'est entre l'année 2017 et 2018 (+1,26%) que nous constatons une hausse de délits plus importante liée à une augmentation des infractions contre les biens.

Voici le détail par catégorie de faits dans un tableau général :

ZONE NIVELLES - GENAPPE

		2016	2017	2018	2019
Infrac. contre les biens	Vol et extorsion	1.216	1.287	1.340	694
	Dégradation de la propriété	144	85	94	53
	Infr. contre la foi publique	106	80	75	33
	Armes et explosifs	45	48	66	38
	Environnement	17	7	15	7
	Hormones et dopage		1		
Sous-total		1.528	1.508	1.590	825
Infrac. contre les personnes	Infr. contre l'intégrité physique	334	339	339	198
	Drogues	224	308	265	155
	Infr. contre la sécurité publique	172	169	199	104
	Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	157	151	140	92
	Législation sur les étrangers	89	63	81	58
	Protection de la jeunesse	58	83	66	46
	Infr. contre les moeurs	54	67	59	29
	Infr. contre l'autorité publique	33	45	39	24
	Infr. contre la famille	31	22	39	33
	Infr. relative au statut juridique de l'enfant	22	10	25	14
	Protection de la personne	6	12	11	10
	Infr. contre la liberté individuelle	4	7	4	4
	Santé publique	1	1	2	1
	Traite des êtres humains	1		2	
Code pénal militaire et milice				1	
Marchand de sommeil				1	
Sous-total		1.186	1.277	1.271	770
Autre	Ivresse et alcool	175	213	164	103
	Registre de population	218	122	108	67
	Autres lois spéciales	84	35	22	5
	Carte d'identité	2	1	5	3
	Autres infractions Code pénal	1	1		
	Contravention Code pénal	1		1	
Sous-total		481	372	300	178
Infrac. ECOFIN	Fraude	178	198	204	108
	Criminalité informatique	97	96	142	75
	Code pénal social	26	26	24	17
	Travail	3	5	11	4
	Pratiques commerciales	7	5	3	
	Protection des revenus publics	7	5	1	2
	Législation économique	9	4		
	Exercice illégal de l'autorité publique	4	2	2	
Sous-total		331	341	387	206
Total		3.526	3.498	3.548	1.979

Le total des faits d'infractions contre les personnes est en diminution entre 2016-2018. Par comparaison avec le plan zonal de sécurité de 2013-2017, il y a une augmentation des infractions « écofin ». Ceci peut s'expliquer par la spécialisation et la désignation de référents « écofin » au sein de la zone et, dès lors, par une augmentation de la verbalisation plutôt qu'à la criminalité économique en tant que telle.

Voici maintenant le détail par commune de la zone de police :

Nivelles

	2016	2017	2018	2019
Vol et extorsion	943	1.037	1.033	507
Infr. contre l'intégrité physique	253	271	276	155
Drogues	210	281	231	129
Fraude	136	149	159	83
Ivresse et alcool	150	182	142	87
Infr. contre la sécurité publique	140	124	167	86
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	124	121	110	68
Registre de population	157	84	88	47
Criminalité informatique	73	85	98	54
Dégradation de la propriété	119	66	70	39
Infr. contre la foi publique	94	68	56	24
Législation sur les étrangers	78	54	73	58
Protection de la jeunesse	51	59	48	36
Infr. contre les moeurs	46	59	44	17
Armes et explosifs	33	40	40	27
Autres lois spéciales	84	35	22	4
Infr. contre l'autorité publique	29	38	37	19
Infr. contre la famille	23	16	32	25
Code pénal social	20	19	19	13
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	15	9	21	11
Environnement	12	4	10	6
Protection de la personne	4	10	6	8
Travail	3	4	7	3
Infr. contre la liberté individuelle	3	6	3	3
Pratiques commerciales	4	4	1	
Protection des revenus publics	3	3		2
Législation économique	1	1		
Carte d'identité	2	1	5	2
Exercice illégal de l'autorité publique	2	2	2	
Santé publique	1	1	2	
Traite des êtres humains			2	
Contravention Code pénal	1		1	
Code pénal militaire et milice				1
Hormones et dopage		1		
Marchand de sommeil				1
Total	2.814	2.834	2.805	1.515

Genappe

	2016	2017	2018	2019
Vol et extorsion	273	250	307	187
Infr. contre l'intégrité physique	81	68	63	43
Drogues	14	27	34	26
Fraude	42	49	45	25
Ivresse et alcool	25	31	22	16
Infr. contre la sécurité publique	32	45	32	18
Infr. contre autres valeurs morales et sentiments	33	30	30	24
Registre de population	61	38	20	20
Criminalité informatique	24	11	44	21
Dégradation de la propriété	25	19	24	14
Infr. contre la foi publique	12	12	19	9
Législation sur les étrangers	11	9	8	
Protection de la jeunesse	7	24	18	10
Infr. contre les moeurs	8	8	15	12
Armes et explosifs	12	8	26	11
Autres lois spéciales				1
Infr. contre l'autorité publique	4	7	2	5
Infr. contre la famille	8	6	7	8
Code pénal social	6	7	5	4
Infr. relative au statut juridique de l'enfant	7	1	4	3
Environnement	5	3	5	1
Protection de la personne	2	2	5	2
Travail		1	4	1
Infr. contre la liberté individuelle	1	1	1	1
Protection des revenus publics	4	2	1	
Pratiques commerciales	3	1	2	
Législation économique	8	3		
Carte d'identité				1
Exercice illégal de l'autorité publique	2			
Santé publique				1
Traite des êtres humains	1			
Autres infractions Code pénal	1	1		
Total	712	664	743	464

En 2016, 79,80 % des faits ont été commis sur Nivelles et 20,20 % sur Genappe.
Pour 2018, la proportion est la suivante : 79.05% sur Nivelles et 20.94% sur Genappe.

Les catégories principales de faits les plus enregistrées au niveau de la zone de police sont:

- Les **vols** et **extorsions** (1340 faits en 2018)
- Les infractions contre **l'intégrité physique** (339 faits en 2018)
- Les infractions liées à la **drogue** (265 faits en 2018)
- Les infractions liées à la **fraude** (204 faits en 2018)
- Les infractions contre la **sécurité publique**²(199 faits en 2018)
- Les infractions liées à **la criminalité informatique** (142 faits en 2018)
- Les infractions liées à **l'ivresse et alcool** (164 faits en 2018)
- Les infractions liées à **la dégradation de la propriété** (94 faits en 2018)

Domaines faisant partie de nos priorités dans le PZS précédent :

En matière de sécurité interne :

1. L'insécurité urbaine:

En matière de lutte contre l'insécurité urbaine, l'objectif du Plan zonal de sécurité 2013-2016 était de contribuer à maîtriser les nuisances liées aux assuétudes (à l'alcool et aux stupéfiants) et aux activités de groupes de délinquants.

Le tableau ci-dessous comprend les chiffres issus de nos banques de données policières internes concernant les faits considérés comme vecteurs d'insécurité :

	2016	2017	2018
S.A.C. consommation alcool VP	11	6	26
PV d'ivresse publique	183	214	177
PV détention de stupéfiants	128	185	168
PV commerce de stupéfiants	34	36	24
Total	356	441	395

Les chiffres totaux révèlent une augmentation de la rédaction de PV en matière de nuisances sur la voie publique liées à la consommation d'alcool, au trafic et à la consommation de stupéfiants. Depuis 2018, la rédaction de PV d'ivresse publique n'est plus systématique pour trois individus régulièrement arrêtés administrativement pour ivresse publique sur le territoire de notre zone. Cette politique du parquet peut en partie expliquer la diminution du nombre de procès-verbaux pour ivresse publique en 2018.

En matière de stupéfiants, de nombreux dossiers sont initiés dans d'autres zones de police ou par le Parquet pour des faits de vente commis sur notre territoire. Dans ces cas, les suites d'enquête sont reprises par notre SLR et nous n'actons dès lors pas de PV initial.

² Titre 6 du code pénal : notons que l'évasion est une infraction contre la sécurité publique. Dès lors, la présence d'une prison sur notre territoire ont un grand impact sur les statistiques qui ont trait à la sécurité publique.

En 2018, le nombre de S.A.C. liés à la consommation d'alcool a augmenté de 20 dossiers par rapport à 2017. Cette augmentation peut s'expliquer par une meilleure maîtrise de la procédure des sanctions administratives communales par nos membres du personnel opérationnels.

Dans le cadre des vecteurs d'insécurité urbaine, l'objectif opérationnel en 2018 consistait au départ à collaborer avec certains partenaires institutionnels afin de modérer la consommation d'alcool sur la voie publique. En raison de la situation déficitaire en personnel rencontrée en 2018, une seule opération d'envergure a pu être organisée avec des nouveaux partenaires en matière d'inspection sociale. Cette opération a été organisée au mois d'avril 2018 et réunissait les services ONSS, ONE, INASTI, SPF finances ainsi qu'un Inspecteur des lois sociales.

En matière de lutte contre les nuisances sur la voie publique liées au trafic et à la consommation de stupéfiants, un recensement des lieux de consommation a été réalisé par le service Proximité Nivelles et communiqué au Service local de Recherches qui a pu orienter ses patrouilles.

Des patrouilles orientées vers les lieux de consommation problématiques par le pool insécurité urbaine ont également été organisées à raison de 2 à 6/mois.

2. L'insécurité routière

L'objectif du Plan zonal 2013-2016 était de contribuer à maîtriser la vitesse inadaptée, le stationnement gênant, incivique ou dangereux et la conduite sous influence. Le but poursuivi était d'augmenter la sécurité routière sur le territoire de notre zone en agissant sur ces facteurs.

Malgré nos actions, les chiffres des tableaux ci-dessous révèlent une augmentation de **19%** du nombre d'accidents avec blessés légers entre 2016 et 2018. On déplore également **5** tués supplémentaires sur les routes de notre zone (routes régionales incl.) entre 2016 et 2018.

2016														
Zone de police		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
TOTAL ZP NIVELLES - GENAPPE (NIVELLES)	# Accidents dégâts matériels	29	31	38	34	36	36	44	34	56	54	27	39	458
	# Accidents LC	12	8	13	6	12	11	15	5	13	15	6	10	126
	# Accidents mortels	0	0	0	1	2	0	0	0	1	0	0	1	5
	# Tués	0	0	0	1	2	0	0	0	1	0	0	1	5
	# Blessés graves	0	0	1	2	2	0	1	1	0	0	0	0	7
	# Blessés légers	14	9	13	5	11	13	18	5	16	20	8	11	143
2017														
Zone de police		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
TOTAL ZP NIVELLES - GENAPPE (NIVELLES)	# Accidents dégâts matériels	33	27	40	43	47	32	38	31	32	43	40	48	454
	# Accidents LC	9	8	13	5	10	14	10	17	21	14	12	12	145
	# Accidents mortels	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	3
	# Tués	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	3
	# Blessés graves	1	1	0	0	2	0	2	1	2	0	0	1	10
	# Blessés légers	11	11	16	10	8	20	11	20	25	16	12	10	170
2018														
Zone de police		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
TOTAL ZP NIVELLES - GENAPPE (NIVELLES)	# Accidents dégâts matériels	37	37	38	33	46	44	29	49	33	45	43	39	473
	# Accidents LC	13	8	12	15	18	9	10	8	13	14	16	7	143
	# Accidents mortels	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
	# Tués	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
	# Blessés graves	0	0	0	2	1	3	0	1	2	1	0	0	10
	# Blessés légers	17	9	16	22	20	8	9	7	17	15	21	8	169

Afin de rencontrer nos objectifs en matière d'insécurité routière, nous avons déployé une série d'activités opérationnelles telles que l'organisation hebdomadaire de contrôles radar répressifs et de contrôles alcoolémie à raison de 5 heures/semaine. En matière de vitesse, les contrôles ont été orientés tant sur base de nos analyses statistiques qu'en fonction de la demande citoyenne. A cet égard, en 2018, nous avons placé notre analyseur de trafic en 17 endroits.

Des patrouilles du pool roulage ont également été orientées vers la détection des infractions en matière de stationnement à raison de 2 heures/semaine dans les deux centres Ville.

Dans le zoning industriel de Nivelles, deux heures par mois ont été consacrées aux contrôles à thématiques variées (poids lourds, Gsm etc.).

Les services d'intervention, de prévention et agents de quartier ont été amenés à contrôler, de façon statique, dans des temps très courts, les infractions de roulage représentant des causes mineures d'accidents : feux rouges, GSM au volant, priorité de droite, agressivité au volant.

En partenariat avec la cellule éducation et prévention du Gouvernement provincial, nous avons mené des actions de sensibilisation dans les écoles sur des pistes de sécurité routière. En 2018 et 2019, le service Proximité de Nivelles a mené des formations « Pro Velo », en partenariat avec les écoles libres et publiques de l'entité ainsi que les gardiens de la paix. « Pro Velo » consiste à sensibiliser les enfants aux principes de sécurité routière en tant que cyclistes. Cette action policière près des écoles met en évidence le rôle qu'un agent de quartier doit prendre régulièrement près des entrées d'écoles du fondamental et du primaire. Si on aborde la sécurité routière on parle aussi de prévention et de contrôle ayant pour but de délocaliser des comportements inadaptés près de nos écoles. Egalement présents en secteurs, les agents de quartier s'activent aussi sur la vitesse au volant et l'incivisme en général. Cette politique de fond permet d'apporter une réponse cohérente à nombre de riverains qui se plaignent de comportement inadapté de certains automobilistes.

Voici, ci-dessus, le relevé des chiffres de 2018 relatifs aux constats des comportements considérés comme vecteur d'insécurité et ciblés par nos actions :

Nombre de SAC stationnement Nivelles	2 623
Nombre de SAC stationnement Genappe	215
Nombre de PI stationnement hors emplacement à Nivelles	284
Nombre de PI stationnement hors emplacement à Genappe	5
Nombre de dépannages effectués à Nivelles	49
Nombre de dépannages effectués à Genappe	21
Nombre de PV pour vitesse inadaptée	12
PV GSM au volant	45
PV refus de priorité	6
PI GSM au volant	37
PI refus de priorité	8
PI vitesse	4913
PI ceinture	53
PI PMR	46
PV initiaux roulage	437

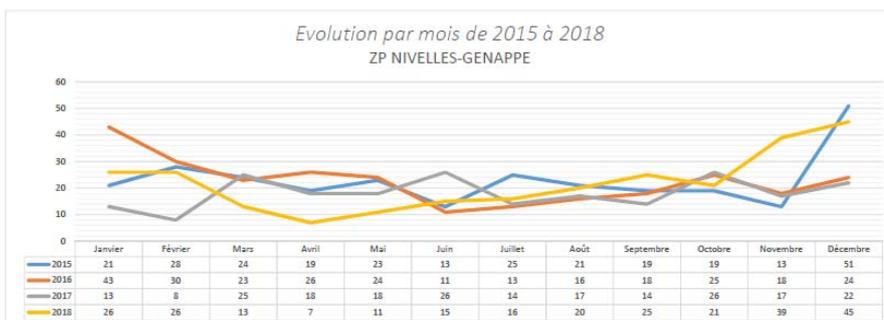
En 2018, nos services ont procédé à **216** dépannages administratifs de véhicules pour cause de stationnement dangereux ou gênant.

Enfin, il convient de préciser que notre Zone de Police a sollicité l'installation de cinq radars fixes sur le territoire de la Zone afin de persévérer dans notre politique de répression des excès de vitesse. Quatre de ces radars sont actifs tandis que le dernier le sera d'ici la fin d'année 2019.

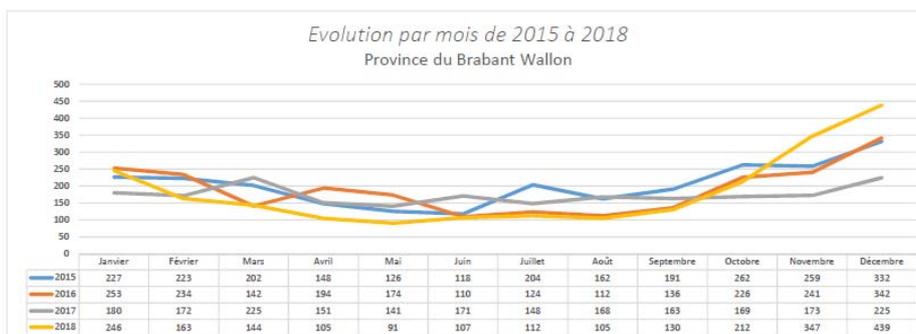
3. Les vols avec et sans violences dans habitation et commerces :

L'objectif des plans d'action réalisés dans le cadre de notre plan zonal de sécurité 2013-2016 était de maîtriser les vols avec et sans violences dans les habitations et les commerces.

En matière de cambriolages dans les habitations, tentatives incluses, on observe une légère tendance à la baisse entre 2016 et 2018 pour un total de 264 vols dans habitation en décembre 2018 contre 271 en 2016, soit une baisse de **2,65%**. Ce chiffre correspond à 11.99% de l'ensemble des faits de cambriolages dans habitations commis sur l'arrondissement judiciaire de Nivelles. L'année 2017 est celle qui comptabilise le moins de cambriolages dans habitation avec un total de 218 faits.



	2016	2017	2018
BRABANT WALLON	2288	2086	2201
ZP NIVELLES-GENAPPE	271	218	264
% ZP par rapport au BW	11,84%	10,45%	11,99%



	2016	2017	2018
BRABANT WALLON	2288	2086	2201
ZP NIVELLES-GENAPPE	271	218	264
ZP OUEST BRABANT WALLON	254	282	234
ZP LA MAZERINE	347	332	294
ZP ORNE-THYLE	169	147	209
ZP WAVRE	174	177	225
ZP ARDENNES BRABANCONNES	202	158	182
ZP BRAINE-L'ALLEUD	231	211	221
ZP WATERLOO	219	238	276
ZP OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	221	158	125
ZP BRABANT WALLON EST	196	165	171

S'agissant des vols dans les commerces, les données issues de nos banques de données policières internes traduisent une tendance à la hausse de 28% entre 2016 et 2018.

2016	2017	2018
100	129	128

Dans le cadre de nos efforts pour lutter contre les vols dans habitations et commerces, nous avons réalisé une série d'activités opérationnelles destinée à accroître notre visibilité sur le terrain dans un but préventif et dissuasif. Des patrouilles du pool vols de notre service local de

recherche ont ainsi été régulièrement orientées vers les lieux ciblés par les auteurs de vols dans habitation. En 2019, nous avons également organisé deux opérations de bouclage de quartiers avec notre dispositif mobile ANPR qui permet la reconnaissance de plaques d'immatriculation, notamment celles impliquées dans des agissements suspects ou d'autres faits de vol.

En ce qui concerne les commerces, depuis ces trois dernières années, une intensification des patrouilles de sécurisation est prévue durant les périodes de soldes et de fêtes de fin d'années aux environs immédiats des commerces implantés sur le territoire de notre zone.

3.3.2 Données subjectives

Enquête de sécurité 2018

Pour l'élaboration de notre plan zonal de sécurité, il est important de connaître l'opinion des citoyens sur la sécurité et le fonctionnement de la police dans l'optique de pouvoir développer une gestion qui tienne compte des attentes de la population.

L'enquête de sécurité 2018 auprès de la population a eu pour objectif de sonder les éventuels problèmes de quartier, le sentiment d'insécurité des citoyens, leur expérience en matière de victimisation, leur point de vue sur la prévention et enfin de connaître leur avis sur le fonctionnement de la police et le contact avec nos services.

Moniteur de sécurité 2018

Zone de police Nivelles-Genappe

QUOI

Sondage d'opinion sur des questions de sécurité

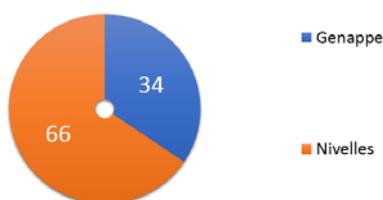
OBJECTIFS

- Collecte de données uniformes standardisées
- Chiffre noir
- Appui à la réalisation du PZS et du PSSP

Méthode de sondage

La population de la zone compte 36.379 personnes de 15 ans et plus. A l'échelle de l'arrondissement, la population de la Zone de Police correspond à 11 % de la population totale. Parmi celles-ci, 937 personnes ont répondu en tout ou en partie au questionnaire, avec une répartition de 614 personnes pour Nivelles (65.52%) et 323 personnes pour Genappe (34.48%). A titre de comparaison, précisons que le taux de participation au sondage au niveau fédéral s'élève à 36,2%.

Répartition des répondants selon les communes



Population de 15 ans et plus :

36.379



Répondants:

937

Vecteurs d'insécurité

Dans le questionnaire établi, une liste de 24 items a été soumise aux personnes interrogées afin de déterminer lesquels peuvent être considérés comme problématiques dans leur quartier. Parmi ces items, la **vitesse non adaptée au trafic** ressort comme étant le problème de quartier le plus souvent cité : 76 % des répondants de notre zone de Police le considèrent en effet comme « *tout-à-fait / un peu un problème* » (pourcentage cumulé).

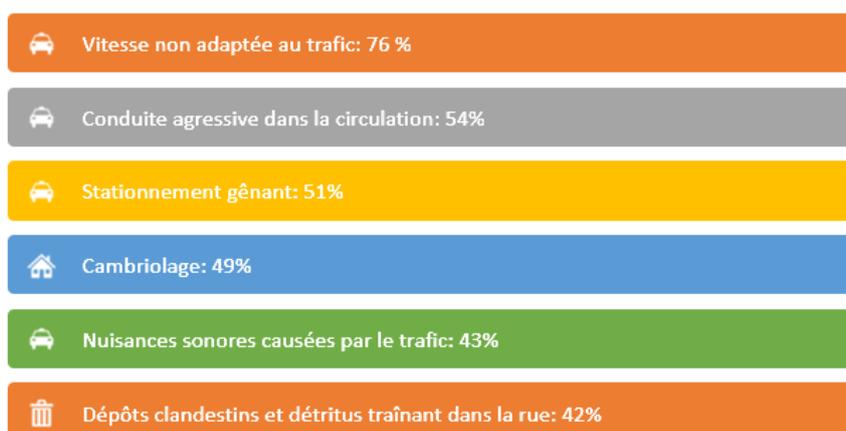
NIVELLES :

Tableau: qrt A.1. Pourcentages en ligne	TOUT A FAIT un problème	UN PEU un problème	PAS VRAIMENT un problème	PAS DU TOUT un problème	Fréq. totale (=100%)
Vitesse non adaptée au trafic	38.72	36.91	14.06	10.31	475
Stationnement gênant	26.03	27.71	27.01	19.25	469
Conduite agressive dans la circulation	22.98	32.91	25.62	18.49	467
Dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue	16.82	24.41	28.57	30.21	473
Nuisances sonores causées par le trafic	14.91	29.51	25.60	29.99	472
Cambriolage	13.44	34.87	31.74	19.96	477
Animaux non tenus en laisse ou errants	12.92	11.68	32.48	42.92	468
Nuisances sonores causées par des voisins	11.16	20.96	36.39	31.49	474
Nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogues	8.27	18.66	26.88	46.19	469
Vol ou démolition de quelque chose sur une voiture	7.88	26.96	33.60	31.56	466
Vandalisme et graffitis	7.78	25.08	24.80	42.34	471
Nuisances sonores causées par des personnes sur la voie publique	7.66	22.25	33.78	36.31	466
Éclairage public défectueux ou manquant	7.56	12.50	31.19	48.74	472
Jeunes traînant dans l'espace public	7.18	21.12	30.56	41.13	473
Vol dans les voitures	7.07	16.36	42.27	34.31	461
Accident de circulation	4.86	12.73	44.75	37.65	463
Personnes importunées dans la rue	4.74	9.83	26.30	59.13	468
Trafic de stupéfiants dans la rue	4.55	8.70	22.13	64.61	468
Bagarres	3.94	8.33	28.69	59.04	470
Vol de voiture	3.72	11.84	43.28	41.15	460
Nuisances sonores causées par des cafés ou des salles de fêtes	3.71	7.44	19.68	69.17	464
Vol de vélos	2.56	6.68	40.39	50.37	452
Vol à la tire	2.44	5.15	37.22	55.20	456
Vol de moto / cyclomoteur	1.46	4.97	40.51	53.06	457

GENAPPE :

Tableau: qrt A.1. Pourcentages en ligne	TOUT A FAIT un problème	UN PEU un problème	PAS VRAIMENT un problème	PAS DU TOUT un problème	Fréq. totale (=100%)
Vitesse non adaptée au trafic	38.77	35.75	15.65	9.84	445
Conduite agressive dans la circulation	22.71	27.65	30.72	18.92	437
Stationnement gênant	21.78	24.10	28.96	25.17	434
Cambriolage	17.34	32.09	30.20	20.37	434
Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue	16.06	26.13	22.97	34.84	435
Nuisances sonores causées par le trafic	15.10	25.80	25.78	33.33	436
Animaux non tenus en laisse ou errants	12.29	16.88	24.89	45.94	437
Vandalisme et graffitis	10.02	11.80	22.16	56.02	438
Vol ou démolition de quelque chose sur une voiture	9.54	14.16	33.14	43.16	430
Vol dans les voitures	7.61	17.54	36.46	38.39	428
Nuisances liées à la consommation d'alcool et de drogues	6.53	7.86	22.19	63.42	438
Nuisances sonores causées par des voisins	6.32	18.73	33.51	41.43	435
Accident de circulation	5.94	14.15	37.45	42.46	432
Trafic de stupéfiants dans la rue	5.21	3.23	18.63	72.94	431
Vol de voiture	5.20	14.20	40.16	40.44	425
Nuisances sonores causées par des personnes sur la voie publique	4.45	10.88	30.98	53.69	435
Éclairage public défectueux ou manquant	4.12	12.49	31.54	51.85	436
Jeunes traînant dans l'espace public	3.74	10.95	25.95	59.36	436
Vol de vélos	3.41	8.41	37.17	51.01	421
Vol de moto / cyclomoteur	3.34	7.32	37.71	51.63	423
Personnes importunées dans la rue	2.74	5.26	19.69	72.30	438
Bagarres	2.51	3.57	23.07	70.85	436
Vol à la tire	1.92	3.96	25.02	69.11	425
Nuisances sonores causées par des cafés ou des salles de fêtes	1.44	6.17	21.73	70.65	432

Ci-dessous, nous avons dressé la liste des phénomènes considérés comme les principaux vecteurs d'insécurité selon les personnes sondées sur le territoire de la zone :



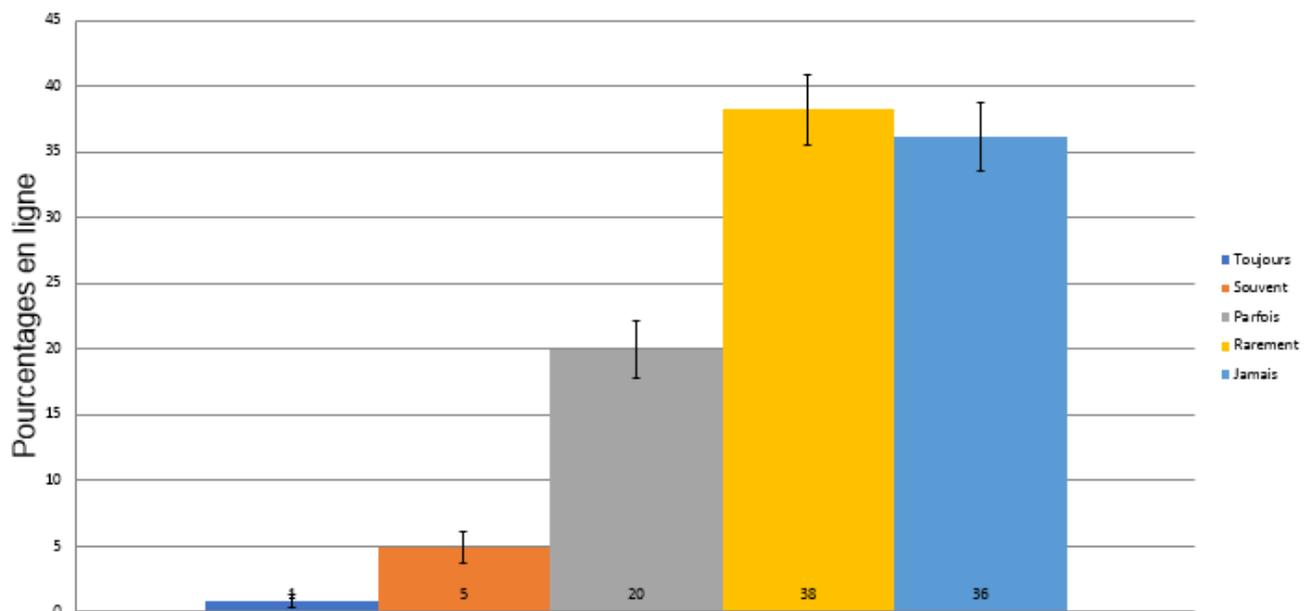
Sentiment d'insécurité

De manière générale, 74% des répondants de la zone n'ont jamais ou ont rarement eu un sentiment d'insécurité. Seuls 6 % d'entre eux ressentent souvent voire toujours un sentiment d'insécurité.

Par comparaison, au niveau provincial, 80% des répondants de la province du Brabant wallon n'ont jamais ou ont rarement eu un sentiment d'insécurité. Seuls 4,7 % d'entre eux ressentent souvent voire toujours un sentiment d'insécurité.

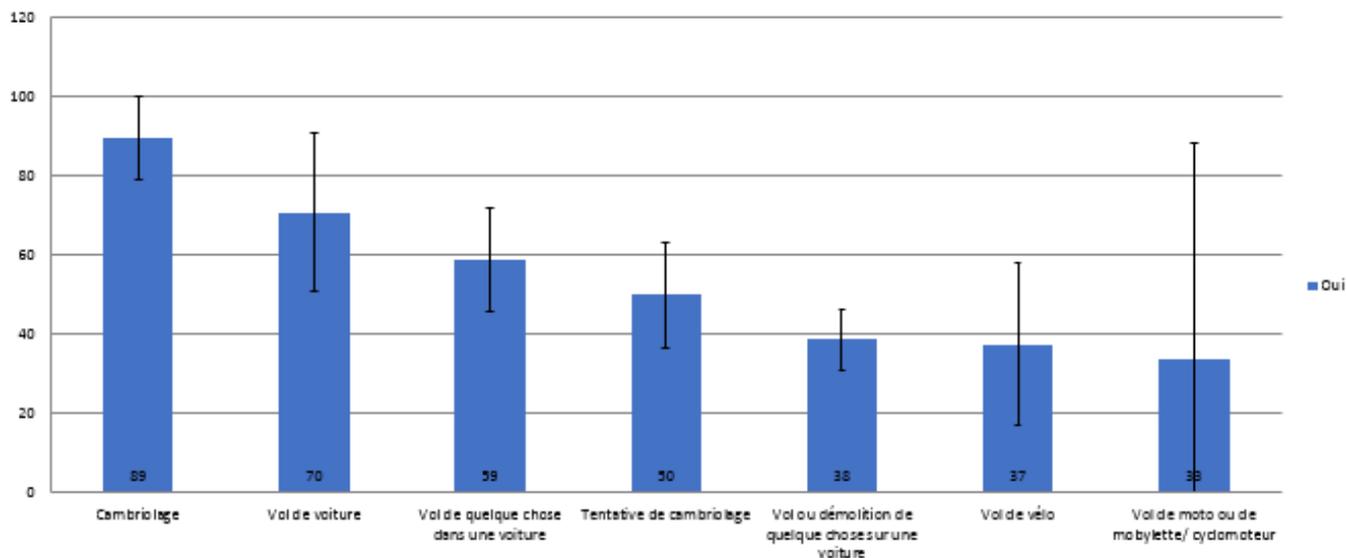
Apparition d'un sentiment d'insécurité général

<u>Nivelles:</u>	<u>Genappe:</u>	<u>Province BW</u>
Toujours 0,75	Toujours 0,98	Toujours: 1,4
Souvent 5,26	Souvent 4,28	Souvent 3,4
Parfois 20,62	Parfois 18,65	Parfois 15,3
Rarement 40,97	Rarement 32,91	Rarement 40,5
Jamais 32,40	Jamais 43,17	Jamais 39,4

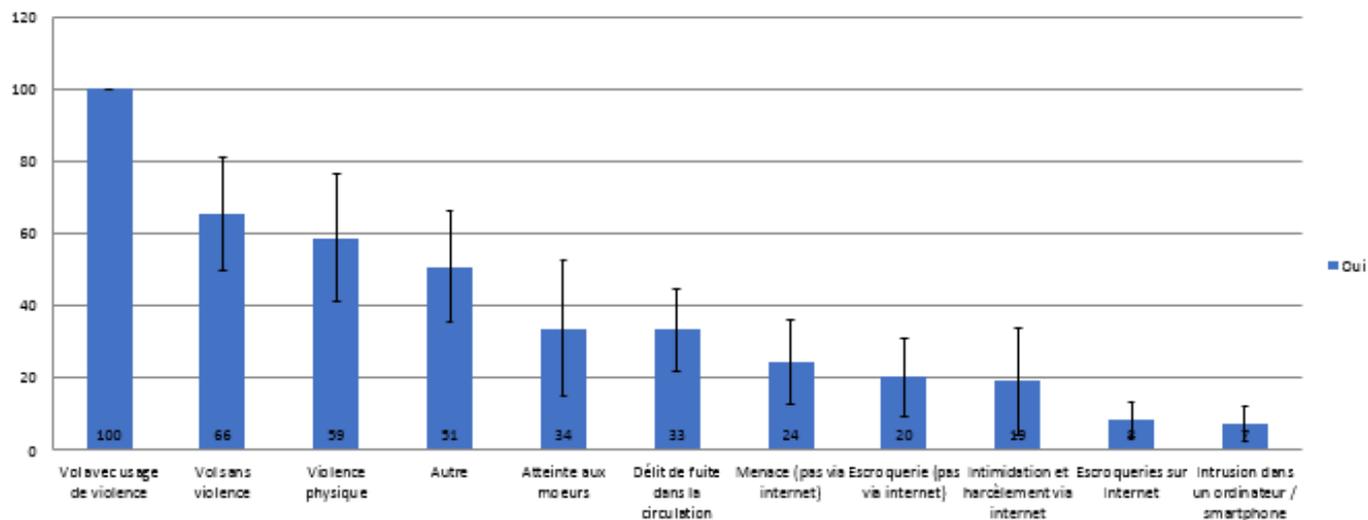


Plaintes

Comme l'attestent les chiffres ci-dessous, l'enquête de sécurité révèle que, le pourcentage de délits déclarés en matière de criminalité contre les biens reste relativement peu élevé. A part les faits de cambriolage, le chiffre noir est effectivement important à l'égard de ces faits.

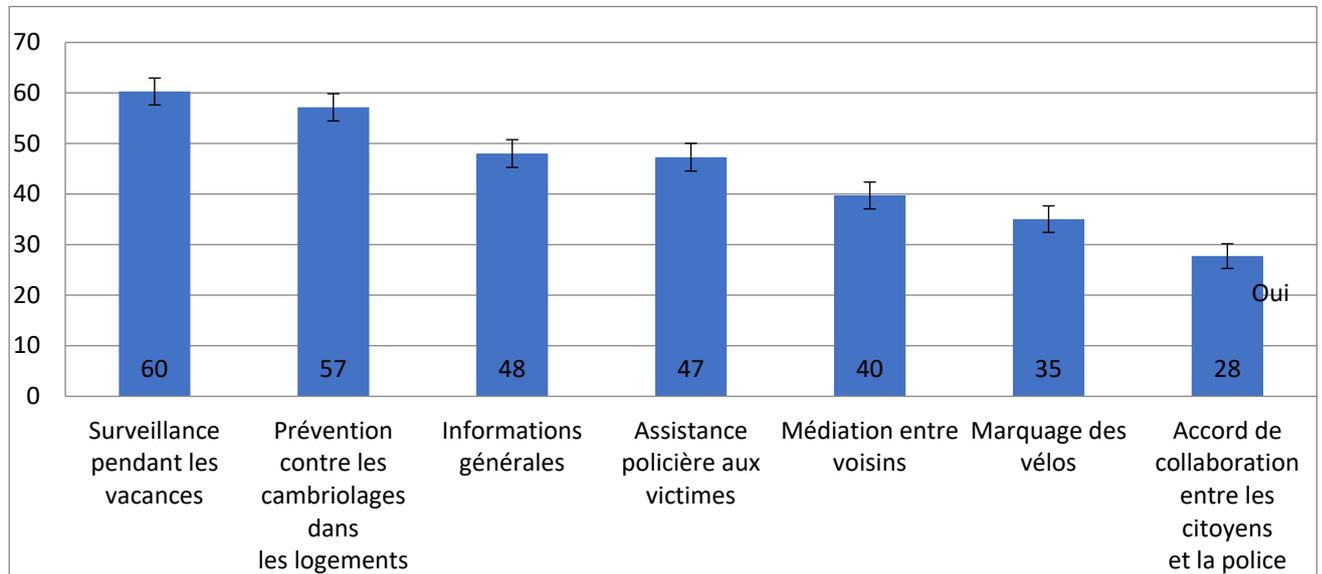


En ce qui concerne les crimes et délits contre les personnes, les *escroqueries sur Internet* et les *intrusions sur ordinateur/smartphone* ont été nombreuses sur la ZP et en Brabant wallon, mais très peu déclarées à un service de police.



Connaissance des services et activités de la Police

Sept propositions ont été faites aux citoyens afin de voir dans quelle mesure ils connaissaient les services qui leur sont offerts par la zone. Les résultats de l'enquête révèlent que la **surveillance des habitations pendant les vacances** constitue le service offert le plus connu des citoyens.



Ensuite, les participants ont été invités à déterminer s'ils souhaitaient recevoir davantage d'informations à propos des activités de nos services et, dans l'affirmative, à définir le canal d'information le plus apprécié.

Pourcentages en ligne	Oui	Non
Par le biais de journaux ou de périodique d'information	71,87	28,13
Par courrier: toutes boîtes ou journal de la police	71,80	28,20
Par le biais du site internet de la police et/ou de la commune	66,06	33,94
Par e-mail: lettre d'information	52,27	47,73
Lors de rencontres organisées (contact direct)	46,10	53,90
Via les médias sociaux	42,42	57,58
Par le biais de la télévision régionale	35,62	64,38

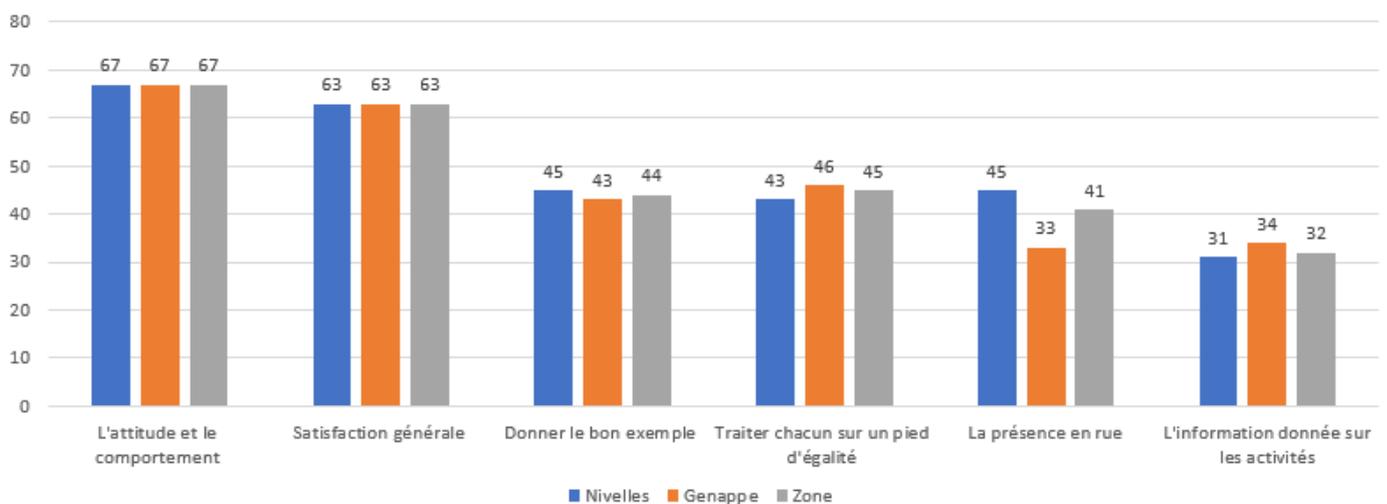
Satisfaction à l'égard des services de Police

Six items ont été proposés aux répondants afin de connaître leur satisfaction quant aux services de leur zone. De manière générale, presque 8 répondants sur 10 ayant eu un contact policier dans les 12 mois antérieurs à l'enquête sont « (très) satisfaits » de ce contact. **L'attitude et le comportement** de la police est l'item récoltant le plus de satisfaction auprès de la population de la zone et du Brabant wallon, avec plus de 2/3 des réponses « (très) satisfaits » cumulées.

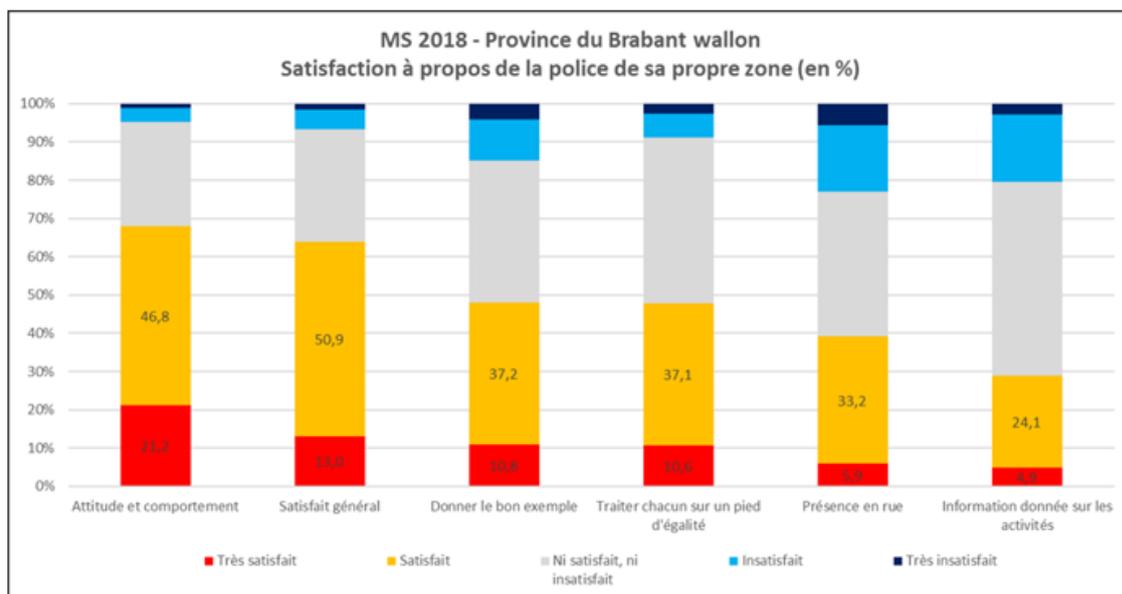
Au contraire, les items récoltant le moins de satisfaction sont:

- l'information donnée sur les activités
- la présence en rue.

Résultats : taux des réponses « satisfaits » et « très satisfaits » cumulés :



Comparativement à la tendance arrondissementale, les résultats de l'enquête nous permettent d'affirmer que la satisfaction des répondants à l'égard des services de notre Zone est supérieure à la moyenne.



3.4. Déploiement du corps de Police

3.4.1 Capacité en personnel

Les données qui suivent sont issues du questionnaire morphologique complété par notre zone de Police au 31/12/2018.

Il convient de préciser que les chiffres concernent le cadre organique approuvé. Autrement dit, il s'agit d'un total d'effectifs théorique duquel il faut déduire les indisponibilités liées aux maladies, congés sans solde, détachements, participation au CIA, CIC, etc.

Cadre opérationnel

CADRE OFFICIER	Cadre organique approuvé	Commissaire-divisionnaire		2
		Commissaire		6
	Commissaire-divisionnaire (CDP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	1
			femmes (nombre de personnes)	0
	capacité (FTE)	hommes	1	
		femmes	0	
Commissaire (CP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	5	
		femmes (nombre de personnes)	1	
capacité (FTE)	hommes	5		
	femmes	1		
CADRE MOYEN	Cadre organique approuvé		25	
	Inspecteur-principal (INPP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	15
			femmes (nombre de personnes)	3
	capacité (FTE)	hommes	15	
femmes		3		
CADRE DE BASE	Cadre organique approuvé		85	
	Inspecteur (INP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	49
			femmes (nombre de personnes)	28
	capacité (FTE)	hommes	49	
femmes		27,6		
AGENT DE POLICE	Cadre organique approuvé		6	
	Agent de Police (AGP)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	1
			femmes (nombre de personnes)	1
	capacité (FTE)	hommes	1	
femmes		0,8		

SYNTHÈSE OPS selon le GRADE			
	cadre Réel	FTE	cadre organique
cadre officier	7	7	8
cadre moyen	18	18	25
cadre de base	77	76,60	85
cadre agent de pol	2	1,80	6
TOTAL	104	103,40	124,00

Cadre logistique

NIVEAU A	Cadre organique approuvé			3
	statutaire	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	0
			femmes (nombre de personnes)	3
		capacité (FTE)	hommes	0
			femmes	2,8
	contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	0
		femmes (nombre de personnes)	0	
	capacité (FTE)	hommes	0	
		femmes	0	

NIVEAU B	Cadre organique approuvé			5
	statutaire	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	2
			femmes (nombre de personnes)	3
		capacité (FTE)	hommes	2
			femmes	2,8
	contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	0
		femmes (nombre de personnes)	0	
	capacité (FTE)	hommes	0	
		femmes	0	

NIVEAU C	Cadre organique approuvé			10
	statutaire	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	0
			femmes (nombre de personnes)	6
		capacité (FTE)	hommes	0
			femmes	5,1
	contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	0
		femmes (nombre de personnes)	0	
	capacité (FTE)	hommes	0	
		femmes	0	

NIVEAU D	Cadre ORGANIQUE APPROUVÉ			7
	statutaire	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	1
			femmes (nombre de personnes)	1
		capacité (FTE)	hommes	1
			femmes	0,8
	contractuel (inclusif contractuel subsidié)	cadre réel	hommes (nombre de personnes)	1
		femmes (nombre de personnes)	1	
	capacité (FTE)	hommes	1	
		femmes	0,5	

SYNTHESE CaLogs selon le GRADE			
	cadre réel	FTE	cadre organique
NIVEAU A	3	2,8	3
NIVEAU B	5	4,8	5
NIVEAU C	6	5,1	10
NIVEAU D	4	3,3	7
TOTAL	18	16	25

3.4.2 Organigramme

L'organigramme de la Zone de Police figure en annexe n°01 du présent.

3.5. Image du service policier et de son fonctionnement

3.5.1 Capacité en personnel

Conformément à l'article 3 de la Loi sur la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, la Police locale assure deux types de missions :

- la police locale assure au niveau local la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone de police ;
- de même que l'accomplissement de certaines missions de police à caractère fédéral.

En outre, les services de Police locale sont tenus d'assurer sept fonctionnalités de base prévues par l'Arrêté royal du 17 septembre 2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population. L'AR repose sur le principe, inscrit dans l'article 3, alinéa 4, de la LPI, que la population a droit à un « service minimum équivalent ». A cet effet, les sept fonctions mentionnées dans l'AR doivent au moins être assurées à tous les citoyens sur tout le territoire, et de la manière dont elles y sont décrites. Les besoins et attentes (présumés) de la population ont donc servi de fil conducteur pour arrêter la liste des sept fonctions minimales exigées.

En outre, il est évident que chaque corps de police locale doit s'organiser et consentir les investissements et capacités nécessaires pour lui permettre d'offrir et d'exécuter ces fonctions de manière correcte.

Les sept fonctionnalités suivantes seront donc abordées dans cette section :

- Le travail de quartier;
- L'accueil ;
- L'intervention ;
- L'assistance policière aux victimes ;
- La recherche et l'enquête locale ;
- Le maintien de l'ordre public ;
- La circulation

Le travail de quartier

La fonction de travail de quartier est la pierre angulaire du community policing et doit donc occuper une place importante au sein de la fonction de police de base.

Ainsi, le travail de quartier doit pouvoir contribuer à :

- recueillir toutes les informations utiles concernant les particularités et les problèmes propres à un quartier ;
- diffuser l'information générale à la population et aux communautés locales ;
- transmettre les questions locales et les attentes aux autorités et à d'autres services ;



- exercer un contrôle préventif qui concourt à créer un sentiment de sécurité parmi la population en privilégiant la visibilité des fonctionnaires de police et en veillant notamment à réduire les causes d'irritabilité et d'agressivité dans le chef de la population ou en réduisant les situations susceptibles de faire courir un risque objectif aux habitants (occupation de la voirie inadéquate, encombrement des passages pour piétons ou des trottoirs, aménagement des chantiers, etc.);
- recevoir les plaintes ou doléances des habitants et y apporter, autant que possible, des solutions concrètes;
- détecter et résoudre des petits conflits naissants (médiation);
- recueillir tout renseignement utile sur les spécificités et les problématiques intrinsèques d'un quartier;
- diffuser l'information générale destinée à la population et aux collectivités locales;
- détecter les sources d'insécurité ainsi que les éventuels foyers de criminalité et en aviser les services compétents;
- exécuter certaines tâches policières à portée limitée nécessitant une connaissance particulière ou un contact plus personnel avec la population (reprise de contact avec une victime, apostille, enquêtes de moralité, recherche de domicile, avertissements quant à l'état technique des véhicules, leur immatriculation ou les dispositions relatives à l'assurance obligatoire, etc.);
- donner suite à certains appels sollicitant une intervention policière non urgente à caractère limité; par ailleurs, à la suite d'une demande d'intervention, il peut être appelé à donner de l'information et à évaluer le caractère de l'appel;
- prêter une attention particulière aux comportements, agissements de certaines personnes à surveiller (libérés conditionnels, malades mentaux, etc.).

En vue d'un fonctionnement intégré optimal au sein de chaque zone de police, il est indiqué d'établir un courant d'information performant, entre autres entre la fonction travail de quartier et la fonction recherche locale.

Le travail de quartier ne doit pas être organisé de manière permanente, mais doit permettre aux agents de quartier d'exercer leur fonction après les heures normales de service ou pendant les week-ends et/ou jours fériés, en fonction des périodes durant lesquelles la vie sociale se déroule dans le quartier en question³.

Dès sa création, la zone de police a souhaité mettre l'accent sur la proximité en créant une structure forte regroupant des agents de quartier. Ces agents de quartiers sont placés dans deux services de proximité, situés chacun sur une commune dans le but d'en garantir la proximité à l'égard de la population. L'ensemble des deux services comprend 25 policiers.

Chaque commune est divisée en quartiers, chacun étant confié à un agent de quartier. Dans les deux communes, l'objectif a été de confier aux agents des quartiers une charge de travail équitable et raisonnable.

³ A.R. 17/09/2001 déterminant les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale visant à assurer un service minimum équivalent à la population.



Pour respecter ce dernier souhait, alors que la norme fédérale est de désigner un agent de quartier pour 4.000 citoyens, le choix de la zone de police a été d'augmenter le nombre d'agents par rapport à la norme afin de permettre une approche plus individualisée. C'est ainsi qu'avec 22 agents de quartier (les autres policiers étant chefs de service ou en charge des arrêtés de police) pour une population en 2019 d'environ 44.000 habitants, la norme de la zone de police Nivelles - Genappe est donc d'**un agent de quartier pour 2.000 habitants**. Cette norme locale permet à l'agent de quartier de connaître toute sa population et de ne pas être englué par le travail administratif, qui le conduirait inévitablement, comme dans d'autres zones de police, à ne faire que "passer" dans ses quartiers. Ce faisant, les autorités de la zone de police ont souhaité poser un geste fort pour le service à la population. Geste qui représente également un investissement financier considérable.

Pour répondre aux réalités locales, la répartition des quartiers s'est faite différemment à Nivelles et à Genappe.

Nivelles étant caractérisée par un centre urbain à forte densité de population et quelques villages, il a fallu répartir les agents de quartier selon des quartiers qui ne correspondaient pas nécessairement aux anciennes communes. Le centre de Nivelles a d'abord été divisé en des quartiers géographiques regroupant diverses rues, souvent apparentées. Puis, les villages ont été répartis selon le nombre d'habitants et la charge de travail. Chaque quartier a donc été créé sur base de deux critères: la population et le nombre d'apostilles (devoirs demandés par les Magistrats), deux critères objectifs pour représenter la charge de travail.

À Genappe, la répartition a été faite plus simplement puisqu'une habitude de travail y était implantée selon les limites des villages. Celles-ci ont donc été choisies comme secteurs. À l'exception de Bousval, commune la plus peuplée, qui fut divisée en deux, ainsi que de Baisy-Thy, commune très étendue, dont une partie fut placée avec Houtain-Le-Val. Par contre, Ways fut rattachée à Glabais. Ce faisant, une répartition quasi naturelle et historique a été choisie.

En synthèse, grâce à cette répartition des quartiers, les agents ont la possibilité de s'occuper avec qualité de "leurs" citoyens.

Les agents de quartier

Bien qu'on parle dans notre zone de police d' "agents" de quartier, il s'agit néanmoins d'une fonction occupée par des inspecteurs et des inspecteurs principaux. L'appellation "agent" vise donc une fonction et non un grade.

L'agent de quartier a pour mission de parcourir l'ensemble des rues de son quartier afin de déceler les problèmes (les éviter) et les attentes de la population. Il doit percevoir qu'il doit être le lien entre le citoyen et les autorités de la Ville ou les autorités judiciaires. Sa fonction exige donc une connaissance approfondie des individus et des situations de la circonscription dont il a la charge. Une police qui n'est pas présente au sein même de la population est une police aveugle et sourde. Une police de proximité est, en dehors des services rendus à la population, l'œil et l'oreille de l'administration et de la justice.

Mais l'agent de quartier demeure malgré tout un *fonctionnaire de police*. Il ne sera jamais un assistant social, ni un juge de paix bien qu'il lui appartienne pourtant d'assimiler quelque chose de toutes ces fonctions...

L'accueil

Dans notre zone de Police, la fonction d'accueil est organisée dans un point d'accueil central, au commissariat de Nivelles, ainsi que sur la commune de Genappe. L'accueil est considéré comme la première interface de nos services avec la population. La qualité de l'accueil est donc un point d'attention essentiel pour notre zone.

Pour cette raison, en 2019, nous avons entamé une réflexion sur la manière de réorganiser cette fonctionnalité au sein de notre organisation de façon à améliorer notre offre de service et donc la qualité de l'accueil réservé aux citoyens.

Un groupe de travail a d'ailleurs été constitué à cet effet. Les conclusions de ce groupe ont abouti aux constats suivants :



- la nécessité de créer un service « accueil » constitué de membres du personnel volontaires formés spécifiquement pour les matières ayant un rapport avec l'accueil et la réception des plaintes, ceci en vue d'augmenter la qualité de leur expertise ;
- l'opportunité d'adapter les horaires d'ouverture de l'accueil en vue de faire correspondre ces horaires aux heures de fréquentation réelles par la population afin de ne pas mobiliser inutilement un inspecteur à l'intérieur du commissariat alors qu'il pourrait être réorienté pour assurer une présence policière sur le terrain
- le besoin de diminuer le temps de prise en charge des citoyens et notre accessibilité en développant une procédure électronique de prise de rendez-vous.

Sur base des constats réalisés par le groupe de travail, un service accueil composé de huit membres du personnel a été créé pour exercer la fonctionnalité « accueil » sur Nivelles, voire Genappe. Dès lors, le personnel mobilisé pour assurer la mission d'accueil n'est plus prélevé parmi les équipes du service intervention et sécurisation qui peuvent être entièrement consacrées à la sécurisation du territoire de notre zone.

Tenant compte d'une analyse chiffrée des taux de fréquentation de l'accueil, les heures d'ouverture ont été réorganisées selon un horaire 07-19 heures. La fermeture de nuit ne signifie

pas pour autant que le citoyen qui se rend à l'accueil de notre commissariat restera sans réponse de la part de nos services. Cela n'est pas envisageable. Les personnes qui, après la fermeture, se présentent physiquement à n'importe quel poste de police, ont toujours la possibilité d'entrer en contact avec un fonctionnaire de police en patrouille sur le territoire de la zone. A l'avenir, nous avons l'intention de développer notre dispositif de mise en relation du citoyen avec nos fonctionnaires de police via le déploiement de « bornes » d'accueil sur chacun de nos deux sites. Un logiciel de prise de rendez-vous est également à l'étude en vue d'un déploiement à court terme.

Partant du même raisonnement, les temps d'ouverture de l'accueil de Genappe ont été réduits de moitié depuis l'année 2016 au profit d'une réorientation des agents de quartier qui assurent cette fonctionnalité sur le terrain. L'accueil est dès lors ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures le jeudi de manière à faire coïncider nos heures d'ouverture avec celles de la permanence du service population de la Ville de Genappe.

Les tâches prioritairement assurées au niveau des points d'accueil concernent habituellement :

- l'accueil téléphonique ou l'accueil physique de visiteurs,
- l'information et l'orientation de la population vers les instances adéquates,
- la délivrance d'attestations ou de documents administratifs de nature policière,
- le recueil des dénonciations et des plaintes,
- la radiocommunication avec les policiers sur le terrain, etc.

L'intervention et la sécurisation

Organiquement composé d'une cinquantaine de membres, le service Intervention et sécurisation est le plus gros service de la zone de police. C'est aussi l'un des mieux connus du public car c'est lui qui intervient lorsque quelqu'un se sent en danger et compose le 101. Mais ce service n'est pas composé uniquement d'intervenants et comprend de multiples équipes de prévention.



Le nom de ce service reflète ses deux missions principales:

- L' Intervention urgente
- La Sécurisation des endroits à risque

L'intervention

L'accessibilité du service SIS et sa disponibilité 24h/24 se concrétisent surtout par la fonction d'intervention. Cette fonction consiste à apporter une réponse, dans un délai approprié mais le plus court possible, à tout appel pour lequel une intervention policière est indispensable sur place. Cette fonction est organisée de manière permanente au sein de la zone de police, en tenant compte, d'une part, du nombre et du caractère habituel (gravité et urgence) des appels et, d'autre part, des contraintes résultant d'une utilisation efficiente des moyens disponibles. Alors que l'arrêté royal réglant cette matière imposait comme norme minimale de travail et de

fonctionnement la mise en œuvre d'un effectif d'une équipe et demie (à savoir une équipe permanente complétée d'une équipe supplémentaire pendant environ 12 heures par jour), la fonction intervention s'est traduite au sein de la zone de police Nivelles-Genappe, par la mise en place de deux équipes d'intervention permanentes, dirigées par un chef d'équipe officier de police judiciaire. Ces équipes sont renforcées au besoin et de manière temporaire par une ou plusieurs équipes " de pointe " (afin de pouvoir faire face à une augmentation ponctuelle ou périodique des appels).

La possibilité d'appel à un officier de police administrative est également assurée 24h/24.

Les équipes sont également appelées à donner la suite voulue, dans les meilleurs délais et si cela est nécessaire, aux demandes d'intervention non urgentes leur étant adressées.

La sécurisation

Dans le souci d'une utilisation optimale des capacités, il s'indique également que les membres du personnel des équipes d'intervention remplissent aussi d'autres tâches de police de base. Ces tâches doivent cependant pouvoir être interrompues à tout moment au profit de l'intervention. Dans ce contexte, les membres du service SIS réalisent des patrouilles de prévention orientées vers les quartiers à risque ou les phénomènes de la zone (en fonction des plaintes des citoyens ou de nos priorités du plan zonal de sécurité).

Notre pool canin composé de deux maîtres chien est étroitement associé à cette démarche de sécurisation de notre territoire zonal.

L'assistance aux victimes



L'article 46 de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police constitue la base légale de l'action policière en matière d'assistance aux victimes. Ainsi, les fonctionnaires de police mettent les personnes qui demandent secours ou assistance en contact avec des services spécialisés. Ils portent assistance aux victimes d'infractions, notamment en leur procurant l'information nécessaire.

Le fonctionnaire de police est souvent la première personne à entrer en contact avec la victime et a par conséquent l'obligation de lui assurer un accueil adéquat ainsi qu'un soutien émotionnel. L'assistance aux victimes fait donc partie intégrante des missions policières.

Une bonne assistance aux victimes implique toutefois l'acquisition de certaines attitudes, compétences et connaissances. C'est pourquoi, outre cette obligation légale dans le chef de chaque fonctionnaire de police, chaque corps de police locale doit disposer d'un collaborateur spécialisé, membre du personnel des services de police, afin de conseiller les fonctionnaires de police et de les assister dans l'accomplissement de leurs missions.

Dans ce contexte, la Zone de Police Nivelles-Genappe a créé son Service d'Assistance Policière aux Victimes (SAPV) sous forme d'un service à part entière, composé d'une psychologue et d'une inspectrice principale spécialisée.

Ce service répond à diverses missions s'étalant sur un court terme :

- Le soutien psychologique (ex: accueil des victimes, notamment d'actes de violence, écoute active des difficultés et émotions liées à la situation de crise).
- L' assistance pratique (ex: recherche d'un lieu d'hébergement, prise de contact avec les proches, assurer un transport).
- L'information (sur les démarches juridiques à effectuer, sur la procédure judiciaire, ...).
- La prise en charge et l'orientation vers un service spécialisé.

Ce service se tient à la disposition de la population. Il travaille essentiellement en profondeur. Il n'est donc pas accessible 24h/24. Pour néanmoins répondre directement aux demandes des victimes, chaque policier d'intervention de la zone est formé à l'accueil des victimes. Ce faisant, la zone souhaite offrir le panel le plus complet possible d'accueillants pour les victimes.

Soulignons enfin que le SAPV travaille dans le concept de l'urgence et n'assure que les premières aides et démarches. Il oriente donc les personnes nécessitant un accompagnement à plus long terme vers des services extérieurs spécialisés.

Comme tout service fourni par la zone, il est bien entendu gratuit.

Afin de garantir la continuité de ce service, des accords de collaboration ont été conclus avec d'autres zones de police du Brabant wallon en vue de pouvoir solliciter leur personnel en charge de la fonctionnalité SAPV en cas d'absence de nos propres collaboratrices.

La recherche et l'enquête locale



Cette fonction consiste en l'exécution d'actes de recherche judiciaire et d'enquêtes judiciaires dans le cadre de la fonction de police de base, plus particulièrement de toutes les missions de police judiciaire qui sont nécessaires pour la gestion des événements locaux et des phénomènes qui surviennent sur le territoire de la zone de police, ainsi que l'accomplissement de certaines missions judiciaires de nature fédérale (article 3, alinéa 2, de la LPI).

Ces activités sont effectuées en exécution de missions (apostilles) données par les juges d'instructions ou les procureurs du Roi, ou, en cas de constatations initiales de délits, entreprises d'initiative.

Le Service Local de Recherches est considéré comme un service de seconde ligne. En constituant ce service, la zone de police a donc voulu mettre ensemble les collaborateurs qui viennent en appui direct des premières équipes d'intervention sur le terrain et aux agents de quartier. D'une part, les enquêteurs interviennent dans les dossiers en profondeur, continuant des enquêtes de longue durée ou initiant des dossiers sensibles. D'autre part, le SAPV, inclus dans ce service, aide dans le court terme les victimes d'actes intentionnels de violences ou d'accidents de roulage.

Les enquêteurs

Notre service SLR est composé de 11 enquêteurs dont un Commissaire, chef de service ainsi que d'une psychologue et un inspecteur de police qui exercent la fonctionnalité SAPV *décrite supra*. 9,4% de l'effectif opérationnel de la zone est donc consacré à la fonctionnalité d'enquête et de recherche locale, soit au-delà de la norme légale. Un système de garde est également mis en place : 2 collègues du Service Local de Recherche sont contactables et rappelables en dehors des heures de service via l'officier de permanence.

Les enquêteurs du SLR sont des policiers locaux de la zone qui ont été choisis pour leur curiosité et leurs compétences dans les matières judiciaires. Une fois désignés pour cet emploi, ils reçoivent en outre une formation pointue avec les enquêteurs des autres zones de police. Les missions qu'ils exécutent sont essentiellement de police judiciaire. Elles visent à rechercher les infractions, à en rassembler les preuves (y compris la détection, la saisie et la mise à disposition des autorités judiciaires des objets pour lesquels la saisie a été prescrite), à en donner connaissance aux autorités compétentes et, enfin, à en identifier les auteurs et/ou de les arrêter pour les mettre à la disposition de la justice. Les membres du personnel du SLR sont aussi régulièrement chargés de la signification et de l'exécution de mandats de justice (comme par exemple les mandats d'amener, les mandats d'arrestation, la mise à exécution d'un ordre d'arrestation immédiate, les ordonnances de capture).

La police judiciaire est donc l'ensemble des actes qui tendent à la constatation des infractions ainsi qu'à la détection et à l'arrestation de leurs auteurs, en vue de les déférer devant le tribunal (ou devant une autre autorité compétente), au profit duquel est fournie une quantité de pièces à conviction accablantes et qui est chargé de poursuivre le traitement approfondi de l'affaire à l'audience. Tout cela doit impérativement se dérouler de la manière et dans les formes prescrites par la loi. La principale partie de cette législation se trouve dans le Code d'instruction criminelle, ainsi que dans des lois spéciales relatives à la procédure pénale.

Les missions de police judiciaire sont exécutées sous la direction et sous la responsabilité des autorités judiciaires, notamment du Procureur du Roi (ou de ses substituts) et des juges d'instruction, qui peuvent, par le biais de réquisitions, confier à la police locale des actions de police judiciaire. Ces actions s'inscrivent, soit dans le cadre de l'information, sous la direction, l'autorité et la responsabilité du Procureur du Roi, soit dans le cadre de l'instruction, sous la direction, l'autorité et la responsabilité du juge d'instruction.

Le Service Local de Recherches fait usage de techniques ordinaires de recherche, que l'on peut scinder en recherches tactiques (comme procéder à des constatations, prendre les plaintes et les dépositions, entendre les suspects et les témoins, procéder à des perquisitions, à des fouilles de recherche...) et en recherches techniques (par exemple la recherche de traces). Le recours aux techniques spéciales de recherche, comme l'infiltration et certaines techniques d'observation est par contre réservé à certains services spécialisés de la Police fédérale. Rappelons enfin que les membres du Service Local de Recherches ne sont pas les seuls à poser des actes judiciaires mais, à la différence de leurs collègues, ils s'y consacrent à titre exclusif.

Pour mieux appréhender les phénomènes, les enquêteurs sont répartis en trois pools: Biens, Personnes et Jeunesse/Mœurs.

Cette manière de fonctionner permet, d'une part, d'avoir des enquêteurs qui se spécialisent dans des matières de plus en plus complexes et, par conséquent, de mieux s'adapter aux mécanismes criminels. D'autre part, ce travail en équipe orientée vers certains phénomènes crée une "sensibilité" face aux phénomènes suivis. Le lien avec les autres services se veut donc plus naturel et plus performant. Ce faisant, la zone continue donc le souhait de la réforme des polices d'améliorer l'échange d'information entre les services policiers.

Le maintien de l'ordre public

Ainsi que le décrit l'exposé des motifs de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police, l'ordre public consiste en la trilogie classique, comprenant la tranquillité, la sécurité et la santé publiques :

- la **tranquillité publique** vise l'absence de troubles et d'émeutes dans les endroits publics;
- la **sécurité publique** vise l'absence de situations dangereuses pour les personnes et les biens, et comprend entre autres la prévention de la criminalité et l'assistance aux personnes en danger. La police de la circulation routière en fait intégralement partie.
- la **santé publique** vise l'absence de maladies en maintenant l'hygiène et en préservant un cadre de vie qualitatif.



Le maintien de l'ordre public ne se limite donc pas aux atteintes à l'ordre public ou au rétablissement de l'ordre public, mais doit, en plus, rendre possible l'exercice des droits et libertés individuels. Ceci explique pourquoi le concept « maintien de l'ordre public » ne peut pas être interprété comme la sauvegarde ou le rétablissement statique d'une situation, mais plutôt comme une réalisation (un essai de réalisation) d'un certain environnement où les droits et libertés individuels sont sauvegardés.

Les mesures qui tentent de garantir le maintien de l'ordre public au niveau local, sont en principe exécutées par notre corps de police locale, sous l'autorité et la responsabilité du bourgmestre. Il ne s'agit pas seulement du maintien de l'ordre à l'occasion d'événements plutôt importants, mais aussi d'autres événements ponctuels dont le bon déroulement exige une présence policière.

A titre d'exemple, des services d'ordre sont prévus pour la plupart des événements inventoriés en point 2.2.4 . Les mesures nécessaires pour rendre un trafic routier sûr sont également comprises dans cette fonction.

En cas d'événements totalement imprévisibles, le corps local doit être capable de réagir immédiatement avec le personnel et le matériel présents. A cet égard, notre corps de police dispose de membres du personnel qui ont reçu des formations spécifiques en gestion négociée de l'espace public.

De manière permanente, un officier de police administrative peut être rappelé afin de prendre immédiatement sa fonction. A cette fin, notre zone de police organise un système de garde « officiers de permanence ». 4 commissaires participent à ce rôle. Par ailleurs, depuis 2019, un système de « mutualisation » des officiers de permanence entre la Zone de Police Ouest Brabant-wallon et la nôtre a été mis en place, durant les périodes de grands congé ou, ponctuellement, lorsqu'une zone est confrontée à une pénurie d'officiers.

En outre, il convient de rappeler ici que le bourgmestre, agissant dans le respect des conditions stipulées par l'article 43 de la LPI, peut requérir la Police Fédérale en vue du maintien ou du rétablissement de l'ordre public.

Au total, en 2018, le personnel opérationnel de notre Zone de Police a presté 4657:45 heures dans le cadre de la gestion d'événements d'ordre public sur le territoire de Nivelles et de Genappe ainsi qu'à l'occasion d'appuis sollicités au profit de la Police Fédérale et d'autres zones de police.

La circulation

Bien que la constatation des infractions de roulage relève de la compétence de l'ensemble du personnel opérationnel, notre zone de Police dispose d'un pool roulage composé d'un agent de police, de deux inspecteurs motards et d'un inspecteur. Bientôt, un nouvel inspecteur viendra gonfler ces effectifs.

A côté de ce pool, nous estimons que le Service Intervention et Sécurisation travaille la moitié de son temps dans le cadre de missions de circulation (constats d'accidents de roulage, verbalisation d'infractions de roulage, interventions pour des véhicules mal stationnés, prévention roulage...).



Les services Proximité sont également étroitement associés à la prévention et à la constatation des infractions et des comportements inciviques en matière de roulage. A cet égard ils organisent régulièrement des actions de sensibilisation et de répression sur leurs secteurs respectifs.

Un nombre de contrôles routiers minima constitue également l'un des moyens de garantir que les règles élémentaires de conduite seront respectées dans un souci de diminuer le nombre d'accidents sur les routes et les rues traversant la zone de police. En ce sens, il sera veillé à travailler par projet et à cibler les contrôles de manière à faire comprendre au citoyen que la sécurité routière est un enjeu qui concerne chacun. La concrétisation de ces projets suppose qu'une part des effectifs leur soient structurellement réservés. Outre les problèmes liés à la vitesse et à l'alcool, il y a également lieu d'être attentif à la conduite sans assurance ou alors que la personne est frappée par une peine de déchéance du droit de conduire;

Au total, **3450 heures** ont été consacrées aux missions de roulage en 2018.

Missions et tâches à caractère fédéral

Conformément aux articles 3 et 61 de la Loi du 07/12/1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, la police locale assure certaines missions de police à caractère fédéral.

Notre Zone de police contribue à la réalisation de ces tâches et missions à caractère fédéral à différents égards :

- Centre de communication de Wavre :
Un cadre de base de notre Zone de Police est détaché au centre de communication de Wavre.
- Carrefour d'information d'arrondissement (CIA) :
Notre Zone de Police participe, avec les autres Zones de Police du Brabant wallon au paiement de deux membres du personnel du CIA de la Police Fédérale de Nivelles. Un Officier de Police y est également détaché par notre Zone.
- Capacité hypothéquée :
La capacité hypothéquée désigne le renfort en personnel que notre Zone fournit au profit de la Police Fédérale ou d'autres zones de Police locale pour la gestion de certains événements (sommets européens, événements sportifs, grèves prison, festivités...).
En 2018, les membres du personnel opérationnel de notre zone de police ont presté un total de **1001,35 heures** sous forme de prestations en hycap.
Précisons que nous sommes nous aussi bénéficiaires d'un tel renfort à l'occasion des grèves à la prison de Nivelles, lors du carnaval de Nivelles ou d'autres événements où nous ne pouvons pas compter uniquement sur le personnel de la Zone de Police.
- FIPA (Full Integrated Action)
Notre Zone de Police participe aux opérations FIPA organisées par le Directeur coordonnateur administratif lorsque nous sommes confrontés au phénomène thématique qui fait l'objet de l'action mise en place. Ces opérations peuvent concerner des vols, des contrôles routiers. Si cela fait plusieurs années que nous ne nous sommes plus impliqués dans ces opérations, nous avons planifié notre participation à une FIPA « BOB » en cette fin d'année 2019.
- Circulaires du collège des Procureurs généraux
Dans notre zone de Police, les circulaires des Procureurs généraux sont analysées dès leur publication et sont transposées dans notre fonctionnement via l'adaptation de nos procédures et la formation ou l'information de nos membres du personnel.

- Directives ministérielles contraignantes (MFO)

<p style="text-align: center;">MFO 1</p> <p>(Directive du Ministre de la Justice du 13/12/2001 relative à la Police des Cours et Tribunaux)</p>	<p>En 2019, un nouveau service de la Police Fédérale, la DAB, a été créé pour exercer ces missions de transferts de détenus. Auparavant et jusqu'au mois d'août 2019, la Zone devait fournir en moyenne 12 membres du personnel par jour ouvrable pour assurer ces missions de transfert et évaluer quotidiennement le danger des extractions et des transferts effectués à partir de la prison de Nivelles.</p> <p>Nos services interviennent régulièrement en cas d'incident à la prison afin d'y maintenir ou d'y rétablir l'ordre public.</p>
<p style="text-align: center;">MFO2</p> <p>(Directive ministérielle du 03/04/2002 relative à la gestion de la capacité en personnel et à l'octroi de renfort en matière de Police administrative)</p>	<p>24 membres du personnel de la Zone de Police sont formés HYCAP (3 opérateurs radio, 2 chauffeurs, 5 Inspecteurs principaux, 2 Commissaires, 12 membres de section et trois opérateurs).</p>
<p style="text-align: center;">MFO3</p> <p>(Directive commune des Ministres de la Justice et de l'Intérieur du 14/06/2002 relative à la gestion de l'information de Police judiciaire et de Police administrative)</p>	<p>Les services opérationnels (SLR-SIS-Proximité) rédigent régulièrement des RIR (rapports d'information) et des RAR (rapports d'information administratifs).</p> <p>Les gestionnaires fonctionnels du Carrefour d'Information et de la Qualité de la zone effectuent chaque jour la validation.</p> <p>Chaque changement de la MFO est transposé dans nos procédures internes via nos gestionnaires fonctionnels et l'appui de la Direction de la Qualité pour la formation et l'information du personnel</p> <p>Des contacts étroits sont entretenus avec le CIA de la DCA Nivelles et participent à l'échange efficace d'informations.</p>
<p style="text-align: center;">MFO4</p> <p>(Directive ministérielle du 04/11/2002 relative aux missions fédérales de sécurité, de surveillance et de contrôle par les services de police dans le cadre de la réglementation en matière de sécurité privée)</p>	<p>Les enquêtes de moralité sollicitées par le Parquet sont réalisées par nos services de proximité</p> <p>Sur demande, nous sécurisons l'itinéraire et les points d'arrêt des transports de fonds.</p>
<p style="text-align: center;">MFO5</p> <p>(Directive ministérielle relative aux missions à caractère fédéral à exécuter par la police locale lors des missions de protection spéciale des personnes et des biens mobiliers et immobiliers)</p>	<p>Nous participons aux services d'ordre lors des visites royales, princières ou ministérielles.</p> <p>Si le cas se présente, nous pourrions participer à la protection d'ambassadeurs lors de visites ou à la protection de magistrats menacés.</p>
<p style="text-align: center;">MFO6</p> <p>(Directive ministérielle commune et contraignante des ministres de la Justice et de l'Intérieur relative au fonctionnement et à l'organisation des CIA)</p>	<p>L'ensemble des données de la ZP sont mises à disposition du CIA de manière automatisée.</p> <p>Nous avons établi un protocole d'accord avec le CIA afin qu'il réalise les signalements urgents au profit de la Zone en dehors des heures administratives.</p> <p>Nous exploitons les baromètres de criminalité transmis par le CIA pour orienter et évaluer notre politique.</p>

Contribution au plan national de sécurité et à la note cadre de sécurité

La note cadre de sécurité intégrale ainsi que le Plan national de sécurité 2016-2019 (non reconduits pour l'instant en l'attente du Gouvernement fédéral) définissent les phénomènes prioritaires dont les entités de la Police intégrée doivent tenir compte dans l'élaboration de leur stratégie et de leur politique. Le tableau ci-dessus détermine dans quel mesure notre Zone de Police contribue à la lutte contre ces phénomènes qui constituent des priorités nationales.

<p>Radicalisation, extrémisme violent et extrémisme</p>	<p>Pas d'objectif en tant que tel dans PZS ou autres PA MAIS des <u>structures</u> sont mises en place pour favoriser la lutte contre ce phénomènes telles que les CSIL. L'obtention d'un subside de la Région wallonne dans ce cadre en 2019 va nous permettre de mieux aider les autorités communales à coordonner l'action. Mentionnons, en outre, la désignation d'une personne de référence TERRO, les formations COPPRA suivies par les MP et la sensibilisation des agents de quartier lors des enquêtes de domiciliation, les TFL.</p>
<p>La traite et le trafic des êtres humains</p>	<p>Pas d'objectif en tant que tel dans PZS ou autre PA. <u>Traite des êtres humains</u> : Les opérations conjointes avec le service d'Inspection Sociale s'inscrivent dans la lutte contre ce phénomène mais ne sont pas régulières au sein de la ZP. Les dossiers de « marchand de sommeil » ont été inexistantes sur une période de deux ans (01/01/2015 au 30/12/2016). Notre ZP n'est pas touchée par ce phénomène. <u>Trafic des êtres humains</u> (lié à la problématique de migration): Notre ZP n'est pas confrontée à ce phénomène car elle ne connaît pas de transit de l'UE.</p>
<p>Politique actualisée intégrale et intégrée en matière de drogues</p>	<p>Priorité inscrite dans notre PZS dans la mesure où nous avons un plan d'action « Qualité de vie sur la voie publique » dans lequel existe un objectif stratégique relative aux assuétudes. En termes de structures : la ZP dispose d'un pool SLR principalement dévolu à lutte contre ce phénomène (Pool Personnes).</p>
<p>Fraude sociale et fiscale</p>	<p>Pas d'objectif en tant que tel dans PZS ou autres PA MAIS une personne de référence en matière de <u>fraudes sociales</u> liées aux fausses domiciliations est désignée. Récemment, des directives internes relatives à la procédure applicable en la matière ont été diffusées. Concernant la <u>fraude fiscale</u> : aucun travail proactif n'est réalisé au sein de la ZP qui exécute (SLR et proximité) des suites d'enquête sur apostille.</p>
<p>Cybercrime et cyber sécurité</p>	<p>Pas d'objectif en tant que tel dans PZS ou autre PA. Aucune structure au niveau local destinée à participer à la lutte contre ce phénomène. Le travail est essentiellement réactif et fait suite aux plaintes des victimes (Escroquerie par internet ou fraude informatique) Cependant, des <u>articles de prévention et de sensibilisation</u> aux escroqueries par Internet sont régulièrement publiés sur le site internet de la ZP (shoulder surfing, modus operandi). L'intérêt d'accentuer nos efforts en la matière en terme de proaction est incertain en raison de l'existence d'organes actifs au niveau fédéral.</p>

<p>Criminalité violente, atteinte à l'intégrité de la personne et discrimination</p>	<p>LA NCSI met l'accent sur les violences intrafamiliales et violences sexuelles. <u>Pas d'objectif en tant que tel dans PZS ou autre PA</u> MAIS les violences intrafamiliales sont définies comme priorité par le Parquet (COL4) et, par conséquent, suivies par notre ZP de façon réactive. <u>En termes de prévention et sensibilisation</u>, des articles sont publiés annuellement sur le site Internet de la ZP lors de la journée de la femme (mars) et lors de la journée contre la violence conjugale (novembre). La ZP participe à la campagne d'affichage « FRED ET JULIE » au niveau des accueils des commissariats ainsi qu'à la campagne du « Ruban Blanc ». Structurellement parlant, le SAPV est fort actif dans ce domaine. Concernant les violences sexuelles faites au mineurs, une approche préventive à notre niveau semble inutile et ferait double emploi avec les campagnes de sensibilisation de la Communauté française. Des articles ont également été publiés en 2016 sur notre site internet sur les dangers de l'utilisation des réseaux sociaux et du recours à certaines techniques de chantage tels que le sexting. Une personne de référence « racisme et discrimination » est désignée au sein de la ZP .</p>
<p>Criminalité organisée contre la propriété</p>	<p>La NCSI et le PNS visent, d'une part les vols commis par une criminalité itinérante et, d'autre part, le trafic illégal d'armes à feu. L'approche des auteurs itinérants est implicite dans notre PZS, par l'inscription d'actions récurrentes (non reprises en tant que telles dans nos nouvelles priorités) contre les vols dans habitation et commerces, avec et sans violence. La criminalité itinérante est ciblée par les actions à développer dans le cadre de ce plan d'action : formations relatives aux activités écran utilisées par la criminalité itinérante, contrôle routier dissuasifs, patrouilles et opérations du pool biens en fonction des lieux ciblés. La ZP participe aux actions d'arrondissement dans ce domaine. Dans son organisation, la Zone dispose en outre d'un pool au sein du SLR spécifique aux vols (Pool Biens). Du point de vue du <u>trafic illégal des armes à feu</u>, la ZP participe indirectement et au niveau local à la lutte contre ce phénomène de par la désignation de membres du personnel de référence pour la législation « armes ». A ce niveau, elle collabore avec le Gouvernement provincial en vue d'intensifier les contrôles de légalité des armes à feu détenues par des particuliers en vue d'éviter au maximum que des armes se retrouvent dans le circuit criminel.</p>
<p>Environnement</p>	<p>Les dispositions relatives aux délais de poursuite prévues depuis l'entrée en vigueur de la loi SAC sont peu respectées et entraînent souvent la nullité des poursuites. Toutefois, une procédure relative à la gestion des épaves sur le territoire de notre ZP a été établie en 2016. Considérant les épaves comme des déchets, l'existence de cette directive représente une avancée en matière d'environnement.</p>
<p>Bien-être animal</p>	<p><u>Pas d'objectif en tant que tel dans PZS ou autres PA .</u> La ZP ne dispose plus de personne de référence en matière de protection du bien-être animal. Bonne collaboration avec la Région et les associations locales en la matière.</p>
<p>Sécurité routière</p>	<p><u>Cette priorité est inscrite dans notre PZS</u> au travers de la priorité relative à la Qualité de vie sur la voie publique.</p>

<p>Incivilités</p>	<p>Cette notion est abordée dans le plan d'action « Qualité de vie sur la voie publique » mais également par les activités quotidiennes réactives des agents de quartier et équipe de sécurisation en relation avec les fonctionnaires sanctionnatrices des Villes.</p> <p>L'organisation de patrouilles mixtes gardiens de la paix/ policiers participe à la lutte contre ce phénomène</p> <p>En termes de communication, des articles sont rédigés sur le site Internet et Facebook pour rappeler aux citoyens les comportements à adopter qui relèvent tant de la sécurité que de la courtoisie (prudence et vigilance aux abords des écoles, attitude des automobilistes lors du mois de la courtoisie planifié par l'AWSR etc.).</p> <p>Comme la NCSI le préconise, il est fait usage optimal au sein de la ZP de la législation sur les SAC (protocole d'accord, directives internes, collaboration avec 2 fonctionnaires sanctionnateurs communaux)</p>
---------------------------	---

Missions et tâches en faveur des tiers

Assistance aux huissiers de justice : de manière régulière, nos agents de quartier sont amenés à assister des huissiers de justice pour des ouvertures de portes et des expulsions. En 2018, 140 heures ont été consacrées à ces missions d'appui.

3.5.2 L'amélioration du fonctionnement interne

Management des processus

Notre zone accorde une attention particulière à la transparence des missions, rôles et responsabilités dévolus à chacun. Il s'agit d'une condition indispensable à la mise en place d'un système de contrôle interne au sein de la zone au sens d'un système dynamique de gestion des risques.

Afin de permettre au personnel de s'exprimer au mieux et de s'appropriier l'ensemble des actions de la zone, nous avons fait le choix de ne plus aborder les concepts de « processus » dans notre organisation. Il existe bien des méthodes de travail intégrées mais les efforts ne sont pas plus consacrés à la rédaction longue, fastidieuse et souvent stérile de processus. Le dialogue est privilégié afin que la compréhension soit de mise et que chacune de nos actions ait un sens. A cet égard, nous veillons à développer le « savoir-faire » et le « savoir-être » des collaborateurs.

Pour rencontrer cet objectif, nous veillons à ce que nos profils de fonction, nos procédures internes et tout autre document et ou réglementation interne relative à notre fonctionnement interne soit accessibles à nos membres du personnel. Durant ce cycle de politique, de nombreux efforts ont été consentis pour développer l'accessibilité, la modernité et la convivialité de nos supports d'information. C'est ainsi qu'il y a 2 ans, nous avons remplacé notre Intranet par un support SharePoint plus interactif.

Nous avons par ailleurs développé notre communication en créant en 2017 un plan de communication, jusque-là inexistant.

L'organisation du contrôle interne sous forme d'un service spécifique et spécialisé a été supprimée au profit d'un système de contrôle transversal qui implique l'ensemble des membres de la hiérarchie⁴.

Nous veillons à ce que toute nouvelle réglementation soit maîtrisée par les membres du personnel via la rédaction de notes explicatives ou la formation des membres du personnel en interne. Dès lors, ces dernières années, les services de la Direction de la Qualité ont dispensé les formations suivantes :

- La législation SAC
- Salduz +
- I+Belgium
- Raavis

Un nouveau service dénommé B-PACOS a également été créé en 2017 en vue de garantir la traçabilité des objets saisis au sein de la zone de police et d'améliorer le processus de gestion des saisies. Ce service est également en charge du traitement des dossiers « armes » .

Nous avons par ailleurs développé un catalogue de formations adapté aux différents profils de compétences afin d'orienter le membre du personnel vers les formations les plus utiles au développement des compétences les plus sollicitées dans l'exercice de ses fonctions.

Afin de favoriser l'esprit de corps au sein de l'organisation et de développer la connaissance des missions et compétences des différents services de la Zone, un projet « Vis ma vie » a été développé au sein de la Zone. « Vis-ma-vie » permet à tout membre du personnel (opérationnel ou Calog) de passer une journée aux côtés d'un collaborateur d'un autre service.

Management de collaborateurs

Depuis l'année 2016, notre zone de police a entamé une transition d'un modèle managérial pyramidal et, donc très hiérarchisé, vers un modèle de management collaboratif dans le but de responsabiliser davantage les collaborateurs et de placer l'humain au centre des préoccupations de notre organisation. Plutôt qu'un modèle, nous parlons davantage de philosophie. Elle concerne tous les domaines de gestion de la Zone de police. Les décisions managériales et opérationnelles doivent, tant que faire se peut, être prises par le groupe des personnes concernées, expertes et non plus uniquement les responsables. Une fois ces décisions prises en concertation, les principes d'autorité et responsabilité dévolues à chaque grade reste de mise pour la mise en œuvre.

Ainsi, en octobre 2016, le Chef de Corps a exposé à ses directeurs son souhait d'adopter un nouveau mode de gouvernance dans le sens de l'entreprise libérée. Le but était de créer un cadre propice au développement personnel et à l'autonomie. Tout en tenant compte des structures existantes, le Chef de Corps entendait placer l'individu au cœur du processus de prise de décisions et amener les collaborateurs à être des catalyseurs du changement.

Dans le courant de l'année 2017, la Zone a pris des mesures ponctuelles dans l'esprit de cette philosophie: nous avons créé des bureaux de travail dénommés « BUL » (Bureaux Libérés) pour offrir des espaces dédiés à la concentration et au calme aux membres du personnel, ouvert la

⁴ Circulaire CP3 du 29 mars 2011 relative au système de contrôle interne dans la Police intégrée, structurée à deux niveaux.

participation aux commissions de sélections aux membres du personnel (même les subalternes à la personne recrutées) et nous avons testé des prestations sous forme de télétravail. Néanmoins, nous sommes rapidement arrivés au constat que nous n'avions pas défini une politique globale et intégrée pour organiser cette transition managériale. Par ailleurs, nous ne parvenions pas à dépasser la méthodologie « par groupe de travail » appliquée depuis plusieurs années déjà dans la zone.

Nous avons donc choisi de nous faire assister de coachs professionnels en recourant aux services d'une société de coaching afin de faciliter notre transition managériale.

Sous l'impulsion des coachs, une équipe de projet « OSONS » (Ouverture des services pour une organisation novatrice et solidaire) a été constituée en janvier 2018. Cette équipe agit comme un **MOTEUR** : ses membres mettent tout en œuvre pour décrire les **actions à mener** concrètement et les moyens utiles à associer pour les réaliser dans le but d'accompagner et de faciliter la transition managériale. La définition de la vision et des valeurs, la sélection de thématiques incontournables pour mener à bien le projet ainsi que la constitution de groupes de travail de réflexion sur ces thématiques sont autant d'aspects que le groupe coordonne. Les membres du groupe, formés aux techniques de facilitation de réunion et aux méthodologies de gestion de projet, offrent également leur appui et leur expertise à tout pilote de projet ou à tout membre du personnel désireux d'initier un groupe de travail.

Depuis la création du groupe, diverses initiatives et groupes de travail ont été menés à terme ou sont en cours de finalisation:

- La définition des MISSIONS-VISION-VALEURS de notre Zone de Police ;
- La définition du système managérial que nous souhaitons développer, à savoir un système collaboratif ;⁵
- L'organisation des prestations de travail sous forme de télétravail ;
- L'adaptation de la fonctionnalité « Accueil », notamment création d'un service y dédié ;
- L'adaptation de la planification des horaires des service opérationnels ;
- La création d'un local de détente ;
- L'adaptation de l'étage de la direction ;
- Le réaménagement des espaces de travail dans le but d'estomper les clivages hiérarchiques et de favoriser les espaces partagés ;
- La réécriture du règlement d'ordre intérieur ;
- Le réécriture de l'organigramme ;
- L'embellissement du réfectoire (en faire un espace convivial et propice aux échanges) ;
- Systématisation du projet « Vis ma vie » ;
- Amélioration du système de recrutement.

⁵ Dans un système collaboratif, les membres du personnel sont tous impliqués dans le fonctionnement de l'organisation et créent des "synergies" en fonction des compétences requises pour une thématique bien précise. La hiérarchie, les responsabilités sont préservées mais la marge de manœuvre laissée à tous les collaborateurs est bien plus grande, de sorte que tous agissent avec une plus grande autonomie. Actuellement, notre Zone se situe entre les deux schémas. Le but du projet d'entreprise libérée est vraiment de basculer dans le schéma collaboratif (dépasser le fonctionnement par groupe de travail).

Parallèlement à ces projets, un système de coaching interne à la zone (de groupe ou individuel) a été mis en place. A cet effet, deux membres du personnel ont suivi une formation intensive durant 2 ans. Le coaching est un processus d'accompagnement d'un individu dans la découverte de son potentiel personnel et professionnel pour le conduire vers l'autonomie, pour l'aider à agir en conscience et en responsabilité. Le coaching travaille dans l'ici et le maintenant. Il se nourrit du présent pour construire l'avenir. Nous accompagnons nos collègues pour trouver en eux leurs propres ressources et dégager leurs propres solutions dans le but d'évacuer, de façon durable, les inconforts de la vie.

Management des moyens

Trois grandes orientations guident nos choix dans ce cadre :

- La rationalisation des moyens :

Nous souhaitons réaliser des économies tout en préservant le confort de notre personnel. A cette fin, pour chaque marché, nous évaluons les impacts sur le fonctionnement et la sécurité, les conséquences à long terme sur le budget voire l'opportunité d'externaliser la tâche.

Le fait d'externaliser certaines tâches non opérationnelles permet de maîtriser les coûts avec un contrat clair avec les prestataires de service. Cela permet d'assumer le coût d'année en année dans le budget ordinaire. Cela permet en outre de limiter les charges liées au personnel ainsi que les contraintes liées à la gestion du personnel et qui impacte le fonctionnement de l'organisation, notamment sur le plan opérationnel (les congés, les maladies, les carences, les AT ou tout autre disposition du statut). Cela permet de diminuer les tâches administratives des membres du personnel RH pour les réorienter vers des missions d'appui plus spécifiques et plus techniques au profit des membres du personnel opérationnel.

Ce recours à des partenaires externes permet également une professionnalisation du métier concerné par cet outsourcing et nous évite d'investir dans la formation de notre propre personnel (formations de techniciens pour l'entretien des véhicules par exemple)

Cet argent ainsi que les ressources en moyens humains qui étaient utilisés pour effectuer ces tâches peuvent être réorientés vers des activités opérationnelles.

Ces mécanismes d'externalisation permettent également de ne plus investir dans les infrastructures et matériel nécessaires à l'exécution de la tâche (Ateliers techniques, garages notamment en ce qui concerne l'entretien des véhicules) et leur maintenance. Là encore, ces moyens peuvent être réinvestis pour répondre à des besoins plus opérationnels.

Le contrat d'outsourcing offre également l'avantage de pouvoir disposer d'un service continu. En cas de maladie ou d'absence d'un membre du personnel, la société s'engage à remplacer la personne pour ne pas avoir de discontinuité de service .

L'externalisation permet en outre de rationaliser les espaces de travail (libérer les locaux occupés auparavant) et de réaliser des économies en la matière.

Actuellement, nous avons externalisé :

- Le nettoyage et l'entretien des véhicules ;
- Le nettoyage des surfaces de travail via un contrat avec une société de nettoyage,
- L'entretien des espaces verts.
- La gestion des déchets
- Le leasing des véhicules

En termes de rationalisation des moyens, nous avons investi dans une armoire intelligente qui a permis de diminuer le nombre de radios et par voie de conséquence, le coût des abonnements liés. Cette armoire permet en effet d'avoir une meilleure gestion des radios et d'éviter les pertes. D'un point de vue opérationnel, il offre la garantie de pouvoir disposer à tout moment de la radio la plus rechargée. L'utilisation de ce type d'armoire, vu ses avantages, a été transposée à la gestion des clés de véhicules et de coffre-fort, des PC portables et tablettes.

Enfin, chaque demande de matériel du personnel fait l'objet d'une analyse d'opportunité par la Direction des Ressources Matérielles. L'idée est de ne pas accéder systématiquement à toutes les demandes dans un souci de rationalisation. Mais de trouver les alternatives éventuelles.

- La responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise

La Direction des Ressources Matérielles évalue la possibilité de définir des critères écologiques ou sociaux dans chaque cahier des charges. D'un point de vue écologique, citons, à titre d'exemple, la proximité géographique du siège social des entreprises ou encore le taux d'émission de CO.

D'un point de vue social, nous réservons certains marchés aux entreprises de travail adapté. Nous privilégions par ailleurs l'économie locale.

S'agissant des efforts consentis pour diminuer notre empreinte écologique, nous avons réalisé un audit énergétique qui nous a conduit à remplacer, en 2019, l'ensemble de nos ampoules par la technologie LED et nous avons placé des détecteurs de mouvements dans nos bâtiments.

- L'innovation technologique

Dans un contexte de numérisation croissante, nous veillons à recourir aux nouvelles technologies de manière à rester en phase avec notre environnement. L'enjeu est de taille dans la mesure où tout retard technologique pourrait engendrer une perte d'attractivité pour nos services et nous empêcher de nous positionner de manière forte sur le marché de l'emploi en créant une fracture sociale importante avec les nouvelles générations. Un manque d'adaptation aux progrès technologiques pourrait également nuire à notre efficacité opérationnelle en matière de prévention et de répression des crimes et des délits.

En termes d'innovations technologiques, citons les améliorations suivantes pour notre Zone de Police :

- Le développement du télétravail et l'utilisation d'une connexion à distance sécurisée « BE SECURE » qui permet d'accéder en tout temps et partout à notre environnement informatique policier (Bases de données etc.) ;
- La numérisation et la portabilité des outils de bureautique via l'utilisation de tablettes et notre investissement dans le projet fédéral FOCUS ;
- Le développement du SharePoint ;
- L'achat d'armoires « intelligentes » pour l'entreposage de matériel ;
- L'utilisation de la technologie ANPR ;
- Le remplacement des caméras de la Ville de Nivelles et le placement de nouvelles à Genappe ;

- La modernisation de notre parc de copieurs et de notre système d'archivage informatique ;
- Le remplacement de notre parc informatique et l'utilisation d'*Office 365* ;
- La virtualisation des serveurs ;
- L'augmentation de la bande passante et de la qualité et rapidité de la ligne internet ;
- Mise à disposition pour le personnel et le citoyen d'un WIFI sécurisé ;
- L'installation de barrières de sécurité automatiques ;
- Acquisition de l'UPS (batterie de secours pour le local informatique) ;
- Le développement d'un bulletin de service dynamique informatisé ;
- Le développement d'applications informatiques de gestion tels que le logiciel de gestion du stock et d'inventaire du matériel, « Polando » qui permet aux membres du personnel d'acquérir du matériel spécifique à sa fonction mais non prévue dans la masse d'équipement, « Lamassezone » qui permet aux collaborateurs de commander les articles présents dans la masse d'habillement fédérale ou encore l'application « Contrats et interventions » qui permet d'avoir une meilleur gestion des contrats de maintenance.

3.5.3 Coopération policière interzonale, supra locale et internationale

Coopération policière interzonale, supra locale et internationale CIC - ASTRID	Voir point 2.6.1 (Missions et tâches à caractère fédéral)
10 Zones de Police du Brabant wallon	Notre Zone de Police est initiatrice, avec la zone Ouest Brabant wallon, du protocole de collaboration entre les zones de Police du Brabant wallon, officialisé en 2019 et permettant aux zones de police ainsi qu'à la Police Fédérale de l'arrondissement de Nivelles de mutualiser des moyens humains et matériels dans des domaines opérationnels ou administratifs variés.
FIPA	Voir point sur les missions et tâches à caractère fédéral.
TAM	Notre zone de police possède actuellement trois collaborateurs du Service Local de Recherche qui sont formés en « techniques d'auditions de mineurs » et qui font partie du réseau « TAM ».
PJF	Nous avons des protocoles d'accord avec la PJF de Nivelles notamment dans le cadre du protocole « synergies judiciaires ». Nous pouvons compter sur l'appui du RCCU (Régional Computer Crime Unit) et du Laboratoire PTS (Police Technique et Scientifique).
SAPV	Un « réseau » existe en matière d'assistance policière aux victimes. Il réunit les différents services de police de l'arrondissement. Des rencontres régulières sont organisées en vue d'échanger l'information et les bonnes pratiques.
CRJUD	Les chefs de service des Services Locaux de Recherches de l'arrondissement et la PJF se réunissent une fois par mois. Le but étant de discuter des dossiers en cours et d'échanger l'information. La stratégie en matière de mise en œuvre du protocole « synergies judiciaires » y est systématiquement abordée et développée.
CRA	Le Chef de Corps de notre zone de police participe aux Concertations de Recherche d'Arrondissement plénières organisées 3x par an par le procureur du Roi.

DPL	Un réseau des « Directeurs du Personnel et de la Logistique » existe et permet à nouveau un échange d'information.
GF	Les Gestionnaires Fonctionnels des différentes zones de police de l'arrondissement se rassemblent « en réseau » avec le CIA (Carrefour d'Information d'Arrondissement) afin de discuter sur la gestion fonctionnelle et technique.
Concertation Sv Pol	Le Chef de Corps de notre zone de police participe aux Concertations des Services de Police.
Police à Cheval	Notre zone de police bénéficie régulièrement de l'appui des policiers à cheval de la Police Fédérale.
Cellules	Nous mettons régulièrement à disposition de la PJF de Nivelles ou d'autres zones de police une cellule de notre commissariat central ainsi que la cellule collective.
Autres ZP / PJF / WPR	Du renfort est régulièrement fourni de manière inopinée lors d'événements ou de demandes de renforts (exemples : débordements à la prison d'Ittre, appui à la Police Locale ou encore renfort lors d'une perquisition réalisée par la PJF,...) hors les cas prévus par la MFO-1.
CIA	Accord de collaboration concernant les signalements urgents (lorsqu'il n'y a pas de gestionnaires fonctionnels présents dans la ZP). Appui à la politique par les analystes stratégiques de la DCA Nivelles via l'élaboration de baromètre et la mise à disposition de statistiques criminelles.
Stressteam Pol Fed	Lorsqu'une intervention peut causer des traumatismes chez les intervenants, nous pouvons faire appel au stressteam de la police fédérale en vue d'organiser un « débriefing » général ou individuel.
Entraînement MCP en collaboration avec DACH	Des entraînements pour les maîtres-chiens « patrouille » sont organisés par DACH (Direction de l'Appui Canin de la Police Fédérale) au profit des zones de police. Nous participons activement à ces entraînements et avons même déjà eu l'occasion de « recevoir » les participants au sein de notre zone de police.

3.5.4 Autre type de coopération – protocoles avec partenaires non policiers et tiers

PLP	18 partenariats locaux de prévention existent sur notre Zone de Police (5 sur Nivelles et 13 à Genappe). Les services Proximité de la Zone entretiennent des contacts réguliers avec ces PLP et des réunions sont régulièrement organisées.
Réunion annuelle avec les écoles secondaires (PLP41)	Un protocole a été conclu dans le cadre de la PLP41 entre notre zone de police et les écoles secondaires de Nivelles. Chaque année, une réunion est organisée entre les responsables des écoles de Nivelles et le « pool jeunesse » de notre zone de police en vue d'échanger l'information et consolider les contacts. Le Bourgmestre et un membre du Parquet Jeunesse sont également invités à ces réunions.
Commissions de circulation et autres plateformes de concertation relatives à l'aménagement urbain	Les Chefs de service des services Proximité participent aux plateformes de concertations organisées à l'initiative de la Ville de Nivelles ou de Genappe.

Cellule de prévention de la Ville de Nivelles	La zone de police collabore avec la cellule de prévention de la ville de Nivelles. Un partenariat existe dans le cadre de l'exécution de missions préventives telles que la sécurité aux abords des écoles, la lutte contre les vols dans habitations. Il existe aussi un partenariat dans d'autres projets ponctuels. Un protocole a été signé.
Cellule environnement de la Ville de Genappe	Un membre de la zone de police collabore avec la cellule environnement de la ville de Genappe. Plusieurs patrouilles « mixtes » (membre de la cellule environnement – police) ont été réalisées afin de procéder à des constats qui touchent à l'environnement et de prodiguer des conseils au public cible.
Département de la Police et des contrôles (DPC)	Nos services collaborent avec les services du SPW Wallonie dans certaines matières qui touchent à l'environnement (pollutions essentiellement).
Service « bien-être animal » de la Région wallonne	Nos services collaborent avec les services du SPW Wallonie dans certaines matières qui touchent au bien-être animal.

3.5.5 Synthèse de l'affectation de la capacité

Ventilation des capacités en ressources humaines (opérationnels et calog) engagées en 2018 selon l'encodage des prestations dans notre système « GALOP » :

Servitudes/Contraintes	Mission	Nbre d'heures	% de capacité
Développement local	Intervention	39045:32	16,12%
	Travail de quartier	8579:35	3,54%
	Accueil	10376:06	4,28%
	Recherche et enquête locale	14554:42	6,01%
	Circulation	03736:46	1,54%
	Ecritures	7430:32	3,07%
	Services d'ordre locaux	7957:20	3,29%
	Assistance aux victimes	1953:25	0,81%
	Prévention (liée aux plans d'action)	2481:40	1,02%
	Police des Cours et Tribunaux	4141:36	1,71%
	Autre	30:00	0,01%
		Sous total déploiement local	100291:34
Contribution fédérale	HyCap	001005:51	0,42%
Gestion, management, ...	"Bureau"	51222:33	21,15%
	Formation GPI48	1660:58	0,69%
	Formation externe	1023:27	0,42%
	Formation interne	383:36	0,16%
	Formation autre	5180:23	2,14%
	Réunions	4738:50	1,96%
	Représentation	1275:59	0,53%
	Relations syndicales	258:15	0,11%
	Autre	380:36	0,16%
		Sous total gestion, management, ...	066124:37
Autre	Détaché out	10784:37	4,45%
	Autre	63951:28	26,41%
		Sous total autre	74736:05
TOTAL GENERAL		242 157:30	100,00%

4. Partie 3 : Objectifs stratégiques 2020-2025

4.1. Synthèse de l'argumentation et choix des priorités

Les attentes de nos parties prenantes ont été compilées et classées dans une matrice d'argumentation⁶. C'est sur cette base de travail que le Conseil zonal de sécurité a orienté ses choix stratégiques et validé les priorités définies pour ce nouveau cycle de politique de sécurité.

En matière de fonctionnement, nos priorités ont été définies lors du séminaire stratégique de septembre 2018. Ces priorités ont été avalisées par le Conseil zonal de sécurité du 05/07/19.

Que ce soit pour les aspects opérationnels ou administratifs, notre volonté est de limiter le nombre de priorités définies dans notre Plan zonal de sécurité afin de concentrer nos efforts sur quelques objectifs et d'ainsi augmenter nos chances de les rencontrer. En effet, la multiplication de nombre de priorités compromet leur réalisation ainsi que le monitoring des activités mises en œuvre pour les atteindre .

4.2. Priorités stratégiques

Pour le cycle de politique de sécurité 2020-2025, nous avons défini les objectifs stratégiques suivants :

Plan d'action 1 : Qualité de vie sur l'espace public

🌀 **OBJECTIF STRATEGIQUE** « *En synergie avec nos partenaires, contribuer à augmenter la sécurité des citoyens et renforcer leur sentiment de sécurité sur l'espace public par une présence et des actions policières orientées vers les incivilités, l'insécurité routière et les rassemblements dérangeants liés aux assuétudes* »

Indicateurs	Outil de suivi
- Taux du sentiment d'insécurité à l'égard des incivilités, de l'insécurité routière et de la consommation de stupéfiants	- Enquête de sécurité locale - Sondages de satisfaction client
- Nombre de SAC relatives aux incivilités	- Données statistiques issues de l'ISLP - Baromètre de la criminalité - Rapports d'activités des FSC
- Nombre d'infractions routières et d'accidents	- Baromètre de la circulation et données ISLP
- Nombre d'infractions	- Baromètre de la sécurité et données ISLP

⁶Cf. Ann. n°02

Plan d'action 2 : Recherche judiciaire

OBJECTIF STRATEGIQUE « En synergie avec nos partenaires, développer la recherche guidée par l'information, avec une attention pour les phénomènes criminels émergents »

Indicateurs	Outil de suivi
- Nombre d'enquêtes locales initiées sur base d'une information transmises par un service interne à la ZP, d'une information relayée par un citoyen ou sur base d'un RIR .	- Comptabilisation interne

Plan d'action 3 : Qualité de service

OBJECTIF STRATEGIQUE « Fournir un service de qualité au citoyen en favorisant un développement humain durable, un développement technologique durable, et en poursuivant la mise en place d'une organisation policière libérée »

Indicateurs	Outil de suivi
- Satisfaction des collaborateurs internes	- Sondage de satisfaction et enquête sur la charge psychosociale
- Mesure de notre empreinte écologique	- Audit énergétique - Dépenses de fonctionnement/énergie

4.3. Actions récurrentes et opportunités

Dans le cycle de politique de sécurité précédent, nous avons mis en œuvre des activités qui participaient à la réalisation des priorités 2013-2019. Si ces activités ne figurent plus dans le plan zonal de sécurité 2020-2025, cela ne signifie pas pour autant que ces activités sont abandonnées. Au contraire, elles sont désormais intégrées dans notre fonctionnement journalier :

Actions récurrentes PZS	
➤ Surveillance des maisons innocupées	➤ Présence aux écoles
➤ Revisite vols et mesures de prévention vol	➤ Analyses via les duo-count
➤ Organisation des stands de prévention vol lors des marchés et braderies par les services Proximité	➤ Rédactions des bulletins PLP + développement PLP
➤ Organisation des stands de prévention vol lors des marchés et braderies par les services Proximité	➤ Patrouilles mixtes
➤ Contrôles vitesse et Alcool au volant	➤ Zones bleues
➤ PLP 41	➤ Pro Vélo
➤ Sensibilisation des MP (Proximité) au bien-être animal, à la nouvelle réglementation en vigueur (Région)	➤ Contrôles dans les débits de boisson

Par ailleurs, si certaines préoccupations des parties prenantes n'ont pas pu être retenues comme priorité stratégique, celles-ci font l'objet de points d'attention dans le développement et le déploiement de nos politiques d'action.

Dès lors :

Nous saisissons toute opportunité de ...

- Formuler des avis à la Commission communale mixte "environnement - cadre de vie, chemins et sentiers, érosion et cours d'eau" (Gen.), tout particulièrement en ce qui concerne la sécurisation des chemins et sentiers.
- Formuler des avis à la Commission communale rénovation urbaine (Gen.) et, de manière générale, dans le cadre de tout projet d'aménagement de l'espace urbain.
- Organiser des exercices catastrophes.
- Etablir des partenariats et mener des actions dans le cadre des projets communaux ayant trait à l'environnement (réduction déchets).

Annexe 2 : Matrices d'argumentation/choix des priorités

PZS	Citoyen (2)					Bourgmestre (3)	Procureur du Roi (3)						FSC (2)		Région wallonne (1)							
	Vitesse (trafic)	Dépôts/détritus	Nuisances sonores	Cambriolages	Animaux errants	Qualité accueil	Drogues	Sécurité routière (école)	Intégrité physique et psy.	Atteintes graves Sécu.publ.	Trafic	Violences intra familiales	VOH	Roulage : vitesse + alcool	Synergies judiciaires	Délai transmission	Décret envir. + voirie		Sécurité routière	Environnement	Bien-être animal	Radicalisme
ESPACE PUBLIC : Contribuer à augmenter la sécurité des citoyens et renforcer leur sentiment de sécurité sur l'espace public par une présence et des actions policières orientées vers les incivilités, l'insécurité routière et les rassemblements dérangeants liés aux assuétudes																						
OBJ.OPS 1: Comportements inciviques en roulage		X						X			X							X				12
OBJ.OPS 2: Comportements inciviques lors des rassemblements				X				X														5
OBJ.OPS 3: Lutte contre dépôts clandestins et détritus			X													X	X		X			7

PZS	Dirco (2)										Dirjud. (2)						Personnel ZP (2)		SPC (1)					
	Politique HIT ANPR	collaboration nouv. techno. info.	Gestion catastrophes	Collaboration ZP au PNS	Participation aux ops. Police intégrée	Réseaux SAPV	Coopération interzonale	Radicalisme/transmigration/crimes org. Contre biens/criminalité violente/sécu. Routière/ OP	Recours FCCU + Labo	Collaboration avec service PIF	Désignation de référents	Intégration aspects judiciaires dans PZS	Référents écofin	Descente sur les lieux	Appel aux team constat spécialisé	Mise en oeuvre protocole synergie judiciaire	Sécurisation espace public	Développement recherche judiciaire	Développement technologique durable	TEH	Vols de métaux		Stupéfiants	Patrouilles préventives et répressives dans trains
ESPACE PUBLIC : Contribuer à augmenter la sécurité des citoyens et renforcer leur sentiment de sécurité sur l'espace public par une présence et des actions policières orientées vers les incivilités, l'insécurité routière et les rassemblements dérangeants liés aux assuétudes																								
OBJ.OPS 1: Comportements inciviques en roulage								X									X							4
OBJ.OPS 2: Comportements inciviques lors des rassemblements																X						X	3	
OBJ.OPS 3: Lutte contre dépôts clandestins et détritus																								

PZS		Citoyen (2)					Bourgmestre (3)			Procureur du Roi (3)					FSC (2)		Région wallonne (1)							
RECHERCHE JUDICIAIRE : Développer la recherche guidée par l'information, avec une attention pour les phénomènes criminels émergents		Vitesse (trafic)	Dépôts/détritus	Nuisances sonores	Cambrillages	Animaux errants	Qualité accueil	Drogues	Sécurité routière (école)	Intégrité physique et psy.	Atteintes graves Sécu.publ.	Trafics	Violences intra familiales	VQH	Roulage : vitesse + alcool	Synergies judiciaires	Délai transmission	Décret envir. + voirie	Sécurité routière	Environnement	Bien-être animal	Radicalisme		
		OBJ.OPS 1: Améliorer la qualité des dossiers "écofin"										X											3	
		OBJ.OPS 2: Orienter les actions du SLR de manière plus proactive				X			X				X		X								X	12
		OBJ.OPS 3: Faciliter la mise en œuvre du protocole "synergie judiciaire"														X								3

PZS		Dirco (2)							Dirjud. (2)							Personnel ZP (2)			SPC (1)							
RECHERCHE JUDICIAIRE : Développer la recherche guidée par l'information, avec une attention pour les phénomènes criminels émergents		Politique HIT ANPR	collaboration nouv. techno. Info.	Gestion catastrophes	Collaboration ZP au PNS	Participation aux ops. Police intégrée	Réseaux SAPV	Coopération interzonale	Radicalisme/transmigration/crimés org. contre biens/criminalité	Recours FCCU + Labo	Collaboration avec service P.JF	Désignation de référents	Intégration aspects jud. dans PZS	Référéments écofin	Descente sur les lieux	Appel aux team constat spécialisé	Mise en œuvre protocole synergie judiciaire	Sécurisation espace public	Développement recherche Jud.	Développement technologique durable	TEH	Vols de métaux	Stupéfiants	Patrouilles préventives et répressives dans trains		
		OBJ.OPS 1: Améliorer la qualité des dossiers "écofin"			X							X		X											6	
		OBJ.OPS 2: Orienter les actions du SLR de manière plus proactive		X						X									X			X	X	X		9
		OBJ.OPS 3: Facilité la mise en œuvre du protocole "synergie judiciaire"							X		X	X				X	X	X								12

PZS		Citoyen (2)					Bourgmestre (3)		Procureur du Roi (3)						FSC (2)		Région wallonne (1)						
		Vitesse (trafic)	Dépôts/déchets	Nuisances sonores	Cambriolages	Animaux errants	Qualité accueil	Drogues	Sécurité routière (école)	Intégrité physique et psy.	Atteintes graves Sécu.pub	Trafics	Violences intra familiales	VQH	Roulage : vitesse + alcool	Synergies judiciaires	Délai transmission	Décret env. + voirie	Sécurité routière	Environnement	Bien-être animal	Radicalisme	
Actions récurrentes	Surveil. maisons inoccupées				X									X									
	Revisites vols + prévention Vols				X																		
	Organisation de stands de prévention vols				X																		
	Contrôle vitesse et alcool au volant	X							X			X								X			
	Rédaction des bulletins + dével. PLP	X			X			X						X	X					X			
	Contrôles dans les débits de boisson			X				X							X					X			
	Duo-count	X													X					X			
	Pro-vélo																			X			
	PLP 41							X															X
	Commission de circulation	X							X											X			
	Bien-être animal					X																X	
Présence aux écoles							X	X															
Opportunités	Avis/Commission communale mixte "environnement - cadre de vie, chemins et sentiers, érosion et cours d'eau" (Genappe)		X																		X		
	Avis/ commission communale Rénovation urbaine (Genappe) et tout projet urbanisme																		X	X			
	Partenariat/ projets communaux environnement (réduction déchets)		X																		X		
	Exercices catastrophe										X												

PZS		Dirco (2)							Dirjud. (2)							Personnel ZP (2)			SPC (1)								
		Politique HIT ANPR	collaboration nouv. techno. info.	Gestion catastrophes	Collaboration ZP au PNS	Participation aux ops. Police intégrée	Réseaux SAPV	Coopération interzonale	Radicalisme/transmigration	Recours FCCU + Labo	Collaboration avec service PJ	Désignation de référents	Intégration aspects judiciaires dans PZS	Référents écofin	Descente sur les lieux	Appel aux team constat spécialisé	Mise en œuvre protocole synergies judiciaires	Sécurisation espace public	Développement recherche judiciaire	Développement technologique durable	TEH	Vois de métaux	Stupéfiants	Patrouilles préventives et répressives dans trains			
Actions récurrentes	Surveil. maisons inoccupées				X																				2		
	Revisites vols + prévention Vols				X																					2	
	Organisation de stands de prévention vols				X																					2	
	Contrôle vitesse et alcool au				X																					2	
	Rédaction des bulletins PLP+dévelop.Plp				X																					2	
	Contrôles dans les débits de boisson																										
	Duo-count				X																					2	
	Pro-vélo				X																					2	
	PLP 41								X															X		3	
	Commission de circulation				X																					2	
	Bien-être animal																										
	Opportunités	Présence aux écoles																						X		1	
	Avis/Commission communale mixte "environnement - cadre de vie, chemins et sentiers, érosion et cours d'eau" (Gen.)				X																				2		
	Avis/ commission communale Rénovation urbaine (Gen.) et tout projet urbanisme																										
	Exercices Catastrophe			X																					2		
	Partenariat/ projets communaux environnement (réduction déchets)																										

5. Approbation du plan

Monsieur Pierre HUART,
Bourgmestre de Nivelles;

Monsieur Gérard COURONNE,
Bourgmestre de Genappe;

Monsieur Marc REZETTE,
Procureur du ROI du Brabant-wallon;

Monsieur Olivier LOZET,
Directeur Coordonnateur
de la Police fédérale du Brabant wallon;

Monsieur Pascal NEYMAN,
Chef de Corps de la Zone de Police Nivelles-Genappe